

DANS UN DILEMME

Le gouvernement français ne peut faire droit à la requête des viticulteurs qui vivent de l'industrie du sucre de betterave.

UNE EXPLICATION

Augmentation de la consommation de la bière et de l'alcool serait la cause de la mévente des vins.

LE GOUVERNEMENT SE PREPARE A SEVRIR

(Service spécial du "Canada")
Paris, 17. — La lettre de M. Clemenceau aux maires et autres membres de l'autorité municipale de la région viticole du midi n'a eu jusqu'à présent aucun effet sensible sur la situation. L'effervescence populaire continue toujours, de nouvelles démonstrations de maires et de nouvelles adhésions au mouvement se produisent chaque jour.

On se moque avec ostentation en général parmi les viticulteurs des pétitions sévères promulguées contre le gouvernement, mais l'administration de M. Clemenceau rappelle dans sa lettre beaucoup d'opinion un formalisme qui n'est pas sans avoir obtenu une certaine satisfaction.

On s'accorde à reconnaître que la situation des viticulteurs est désespérée. Depuis plusieurs années, par suite de la mévente des vins, les propriétés viticoles ont vu diminuer considérablement leurs revenus. Ils ont aujourd'hui à bout de ressources. Beaucoup de petits propriétaires sont en faillite ou à la veille de la faillite. La misère des viticulteurs est malheureusement trop réelle, mais les causes qu'ils lui attribuent ne sont peut-être pas les vraies.

Les viticulteurs prétendent qu'on a porté à leurs dépens les fabricants de sucre de betterave et ils demandent qu'on fasse de l'emploi du sucre dans la fabrication des vins un délit passible de peines sévères.

Le gouvernement se trouve donc en présence de deux alternatives également désastreuses, car s'il fait droit à la requête des viticulteurs les gens qui vivent de l'industrie du sucre de betterave se révolteront à leur tour. En réalité, la misère qui règne dans le midi n'est pas due entièrement à la fraude.

Pendant plusieurs années consécutives, la récolte a été extraordinairement abondante, ce qui a déterminé une baisse du prix des vins de table ordinaires. D'autre part, les vignobles d'Algérie ont fait merveille et la main d'œuvre étant moins cher en Algérie qu'en France, les vins algériens ont pu suppléer les vins français dans les grands centres.

Enfin, il faut considérer que la consommation de la bière a considérablement augmenté en France depuis vingt ans, les brasseries se font de plus en plus nombreuses dans les villes où il y avait autrefois à remplacer le marchand de vins d'autan.

Non seulement les bières allemandes, viennoises et belges se consomment en grande quantité, mais on trouve aujourd'hui à Paris et dans les grandes villes de France les bières suisses, les plus saines, les plus hygiéniques, les plus délicieuses.

La consommation de la bière et de l'alcool est peut-être plus que la fraude la cause de la mévente des vins et de la crise viticole.

Paris, 17. — M. Clemenceau a eu, hier, avec le ministre de la Justice et le procureur de Montpellier, une conférence au sujet du comi-

té d'Argilliers qui dirige le mouvement viticole du Midi.

La décision du gouvernement sera annoncée à l'issue de la réunion du cabinet, demain.

Le bruit a couru dans la journée qu'un mandat d'arrestation avait été émis contre Marcel Albert, le chef du mouvement, et contre M. Ferrout, maire de Béziers.

On disait aussi qu'Albert se cachait soigneusement pour éviter d'être arrêté. Ces nouvelles ne sont pas confirmées.

La défaite de la clause du sucre à la chambre des députés a eu un mauvais effet sur le Midi, où la situation commence à prendre une tournure défavorable. Le comité central des viticulteurs d'Argilliers, a réaffirmé sa détermination de ne pas bouger de l'attitude qu'il a prise. Le gouvernement concentre dans les districts affectés toute la gendarmerie disponible des départements voisins.

Le député Sarraut, du département de l'Aube et le bras droit du premier ministre Clemenceau, a donné sa démission comme sous-secrétaire de l'intérieur, déclarant qu'il ne peut faire partie du gouvernement et en même temps appuyer à la chambre la conduite de ses électeurs.

ECOLE NORMALE LAVAL

Hier soir a eu lieu la distribution des prix aux élèves-professeurs.

LE PREMIER MINISTRE PRESENT

(Dépêche spéciale)
Québec, 17. — Il y a eu, ce soir, à l'Ecole Normale-Laval, distribution solennelle des prix et des diplômes aux élèves-instituteurs. La soirée a été musicale et littéraire. L'assistance était nombreuse. On remarquait M. M. Gouin, premier ministre, M. B. de La Brousse, surintendant de l'instruction publique, M. l'abbé Th. S. Rouleau, principal, M. l'abbé C. Gouin, assistant principal, M. l'abbé A. Gouin, curé de Saint-Henri de Lévis, plusieurs anciens élèves, prêtres et laïques et MM. les professeurs et les parents des élèves.

La salle était bien décorée. On remarquait à la place d'honneur, un magnifique portrait de l'huile de l'honorable premier ministre de cette province, l'un des plus dévoués de l'éducation, puisqu'il en fait le sujet de sa principale préoccupation dans sa brillante carrière politique.

M. le principal de l'Ecole Normale, au début de la séance, souhaita la plus cordiale bienvenue à l'honorable premier ministre, lui exprimant son nom, au nom des professeurs et au nom des élèves, tout le bonheur qu'ils éprouvaient de voir ainsi honoré de sa présence, cette clôture solennelle de l'année scolaire, et le pria d'accepter la présidence d'honneur de la séance.

A l'honorable premier ministre était dévolu l'honneur de présenter les prix d'excellence. Le principal donna ensuite la liste des diplômés qui reçurent sur le champ, leurs parchemins, puis M. le surintendant donna quelques conseils aux élèves-instituteurs.

Au désir exprimé par M. le principal, et c'était bien le vœu général, l'honorable premier ministre parla pendant quelques temps. Il remercia M. le principal de son invitation, à laquelle il a été heureux de se rendre, afin de donner une preuve de sa sympathie sincère et profonde pour les choses de l'éducation. Il rendit hommage au dévouement, au zèle et à la sollicitude des professeurs, à l'égard de leurs élèves. En termes émus, l'honorable premier ministre fit un beau tableau de l'enfance et de la jeunesse, et parla de la nécessité de bien former cette enfance à l'école primaire, car cette jeunesse, c'est l'avenir de la famille, de l'église et de la patrie. Répondant au désir exprimé par M. le principal, l'honorable premier ministre a parlé de son voyage en Europe, de la France, de Rome, et de l'Angleterre. Il a admiré ces pays, mais son admiration et sa joie furent intenses, lorsqu'il revint de cette belle vieille ville de Québec. « J'ai vu durant mon voyage », dit-il, « le principal, beaucoup de choses relatives à l'éducation. J'ai visité, j'ai regardé, j'ai observé, j'ai étudié sur place, des choses utiles. Je crois avoir acquis des connaissances qui m'aideront à vous servir. L'honorable premier ministre termina en donnant des conseils aux élèves-instituteurs et particulièrement sur la façon de former les enfants qu'on leur confie.

La séance s'est terminée par le chant de "O Canada", terre de nos aïeux" rendu par le chœur des élèves.

LE RAPPEL D'AOKI

Le gouvernement japonais ferait une concession au marquis Ito

DIPLOMATE IMPOPULAIRE

Les Japonais de la côte du Pacifique sont fortement opposés au vicomte Aoki

Washington, 17. — On croit ici que le rappel de l'ambassadeur Aoki sera une concession faite au marquis Ito et aux autres hommes d'Etat japonais qui ont critiqué la conduite des affaires diplomatiques aux Etats-Unis par le vicomte Aoki.

Les Japonais de la côte du Pacifique sont aussi fortement opposés au vicomte Aoki. Otataka Yamaoka, le représentant personnel du comte Okuma, qui a visité Seattle, il y a plusieurs semaines et est retourné à Tokio avec le rapport de MM. Takahashi et Noda, les envoyés spéciaux qui sont venus à Washington en vue de négocier avec l'ambassadeur japonais, a eu plusieurs entrevues avec le ministre des affaires étrangères et les doyens des hommes d'Etat, au sujet de l'état des choses aux Etats-Unis.

D'après les dépêches reçues ici, Yamaoka a accusé l'ambassadeur Aoki d'avoir fait de fausses représentations au gouvernement, et a souligné au gouvernement japonais ce qu'il prétend être des déclarations du sous-secrétaire d'Etat Bacon et le secrétaire du commerce Straus à MM. Takahashi et Noda, et dans lesquelles ils affirment que le vicomte Aoki a consenti à la clause d'exclusion dans la loi sur l'immigration.

Le secrétaire de l'ambassade japonaise, M. Hanabira, a fait aujourd'hui la déclaration suivante: "L'ambassadeur Aoki ne veut pas même honorer d'un démenti les racontars de ses ennemis politiques. Le parti progressiste au Japon a pris l'incident de San Francisco comme prétexte pour soulever au Japon l'agitation qui est dirigée contre le ministre actuel, et serait sans doute content de voir le vicomte Aoki rappelé. Le baron Kaneko désire depuis longtemps entrer dans le service diplomatique, et il est tout naturel qu'il ait les yeux sur la mission de Washington. L'ambassadeur Aoki n'a reçu de Tokio aucun avis indiquant l'intention du gouvernement de le rappeler."

En discutant le rappel proposé de l'ambassadeur Aoki, le docteur Masuji Miyakawa, l'avocat et auteur japonais qui, après les officiers de l'ambassade, est peut-être l'homme le mieux renseigné à Washington sur la politique intérieure du Japon et sur les hommes publics de l'empire, a dit aujourd'hui:

"Aoki a reçu son instruction à Berlin, à Orléans, à Harvard, Aoki a été longtemps ministre des affaires étrangères, Kaneko pendant quelque temps ministre de la justice, du commerce et de l'agriculture, Aoki est reconnu comme un diplomate de longue expérience, tandis que Kaneko n'a pas eu beaucoup d'expérience dans le service diplomatique. Aoki ne parle pas beaucoup, Kaneko est un grand parleur et un écrivain. Aoki est reconnu comme un conservateur, et Kaneko comme un libéral."

A San Francisco, 17. — Le maire Schmitz, a été renvoyé d'office, à la réunion des "supervisors", tenue cet après-midi. Un des membres du bureau, James Callaghan, a été nommé maire suppléant.

C'est le premier pas fait par la poursuite dans l'exécution de son plan de rétablir un gouvernement nommé à San Francisco. La raison donnée pour le renvoi d'office du maire Schmitz est que, étant en prison après avoir été convaincu de félonie, il n'est plus capable de remplir ses devoirs officiels.

Gallagher, n'occupera que pendant quelques jours la position de maire suppléant. Le démission d'un certain membre du bureau des "supervisors" permettra la nomination d'un citoyen responsable qui prendra sa place comme maire suppléant.

LES ARMEMENTS

Toute chance qu'un gouvernement propose leur réduction à La Haye s'est évanouie.

La Haye, 17. — Bien que les "pacifistes" persistent à croire que la question de la limitation des armements doit être soulevée sous une forme quelconque avant l'ajournement de la conférence de la paix, la dernière chance qu'un gouvernement vienne de la discussion de cette question, s'est évanouie quand on a appris que les Etats-Unis considéraient que l'initiative appartenait à l'Europe et non à l'Amérique.

Les paroles décourageantes prononcées par M. de Nelidoff à l'ouverture de la conférence, ajoutées à la dissolution de la Douma au moment où la conférence se réunissait, ont amené plusieurs expressions du regret que le président Roosevelt ait cédé à l'empereur Nicolas l'initiative de la conférence.

La prudence la plus élémentaire conseillait à chacun de faire un testament.

La Société d'ADMINISTRATION GENERALE 30 RUE SAINT-JACQUES.

Vous éviterez ainsi, biep des ennuis et des frais à vos héritiers.

Songez à la tranquillité et au bien-être de ceux que vous laissez après vous et nommez comme exécuteur testamentaire.

de la Presse Associée a entendu des douzaines de délégués spécialistes sur l'effet différent qui aurait été produit si la note avait été soumise par un pays inspiré par des tendances démocratiques. Au point où en sont les choses, ni l'Angleterre ni aucun de ses amis du continent n'est prêt à marcher de l'avant, de crainte que la seule suggestion de discuter la question de la limitation des armements n'injecte un esprit de discord qui mettrait en danger le travail utile et mettrait peut-être fin à la conférence dans des circonstances qui aggraverait indéfiniment la convocation d'une autre réunion.

Les préparatifs du travail réel de la conférence se font en conséquence d'une manière qui indique la mauvaise humeur et peu d'enthousiasme.

L'intervalle entre aujourd'hui et mercredi sera rempli par des discussions préliminaires.

La délégation américaine, en règle générale, garde sur ses projets le silence le plus absolu.

La dissolution de la Douma, avec ses conséquences possibles, continue à occuper l'attention autant que les perspectives de la conférence, et il y a beaucoup de spéculation sur la question de savoir si le sentiment public ne forcera pas la Grande-Bretagne à modifier son attitude actuelle.

Un grand nombre de rumeurs stupides courent la rue, une entre autres à l'effet que la Grande-Bretagne ou l'Amérique soulèvera peut-être la question à la conférence. Un rapport sérieux, cependant, dit que plusieurs membres du défunt parlement russe sont en route pour La Haye, le but de leur voyage étant d'appeler à la conférence. Leur présence ici, leur demande d'être entendus, ce qui est manifestement impossible, seraient regardés comme extrêmement déplorable par ceux qui croient que la conférence doit éviter tout ce qui pourrait précipiter un conflit et se borner strictement à suivre les grandes lignes de la première conférence.

LE CAS DE SHYLOCK

Singulier contrat passé entre un jeune Indien et un riche éleveur de l'Arkansas

UN PRET SUR SUICIDE

\$12,000 contre une assurance de \$50,000 — Intervention du dieu malin — Doit-il se tuer ?

(Service spécial du "Canada")
Fort Smith, Ark., 17. — Il y a un peu plus d'un an, un jeune homme des environs de Fort Smith, Henry James, allait trouver M. George Johnson, riche éleveur de Corveta et lui tint à peu près ce langage: "M. Johnson, j'ai à bout de ressource, la malchance me poursuit, tout ce que j'entreprends tourne à mon désavantage et je suis à présent convaincu que toute ma destinée ne sera qu'une longue série d'échecs. J'ai donc résolu d'en finir. D'autres attendant que la place que j'occupe soit vide, le plus tôt le possible, je me suis engagé à quitter cette terre, je voudrais goûter à toutes les joies de la vie pendant quelque temps. Vous êtes riche. Donnez-moi \$12,000. Je me ferai assurer en votre faveur pour \$50,000 et le m'engagerai par contrat à me suicider avant un an. Cela vous va-t-il ?"

Après avoir médité cette proposition M. Johnson l'accepta. James n'aurait pas \$12,000 s'en fut dans l'Est où il mena joyeuse vie. Cependant bien que l'existence si morose paillard lui parût pleine d'enchantements, James était bien décidé à tenir sa promesse, lorsque quelques semaines avant la date du suicide, il fit la rencontre à Sag Harbor, d'une jolie héritière, dont il devint éperdument amoureux. La jeune héritière répondit à son affection et le mariage vint de se conclure. Inutile d'ajouter que James a renoncé à toute idée de suicide. Mais Johnson n'a pas renoncé à ses capitaux et il se propose de traduire James devant la justice de son pays.

C'est une cause qui fera sensation, dans les annales judiciaires américaines.

TRAITE FRANCO-JAPONAIS

Paris, 17. — Le texte de l'entente franco-japonaise au sujet de l'extrême-Orient a été rendu public cet après-midi. La clause principale se lit comme suit:

"Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

LE CAS DE SHYLOCK

Singulier contrat passé entre un jeune Indien et un riche éleveur de l'Arkansas

UN PRET SUR SUICIDE

\$12,000 contre une assurance de \$50,000 — Intervention du dieu malin — Doit-il se tuer ?

(Service spécial du "Canada")
Fort Smith, Ark., 17. — Il y a un peu plus d'un an, un jeune homme des environs de Fort Smith, Henry James, allait trouver M. George Johnson, riche éleveur de Corveta et lui tint à peu près ce langage: "M. Johnson, j'ai à bout de ressource, la malchance me poursuit, tout ce que j'entreprends tourne à mon désavantage et je suis à présent convaincu que toute ma destinée ne sera qu'une longue série d'échecs. J'ai donc résolu d'en finir. D'autres attendant que la place que j'occupe soit vide, le plus tôt le possible, je me suis engagé à quitter cette terre, je voudrais goûter à toutes les joies de la vie pendant quelque temps. Vous êtes riche. Donnez-moi \$12,000. Je me ferai assurer en votre faveur pour \$50,000 et le m'engagerai par contrat à me suicider avant un an. Cela vous va-t-il ?"

Après avoir médité cette proposition M. Johnson l'accepta. James n'aurait pas \$12,000 s'en fut dans l'Est où il mena joyeuse vie. Cependant bien que l'existence si morose paillard lui parût pleine d'enchantements, James était bien décidé à tenir sa promesse, lorsque quelques semaines avant la date du suicide, il fit la rencontre à Sag Harbor, d'une jolie héritière, dont il devint éperdument amoureux. La jeune héritière répondit à son affection et le mariage vint de se conclure. Inutile d'ajouter que James a renoncé à toute idée de suicide. Mais Johnson n'a pas renoncé à ses capitaux et il se propose de traduire James devant la justice de son pays.

C'est une cause qui fera sensation, dans les annales judiciaires américaines.

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et la paix garantis, particulièrement dans les régions de l'empire chinois qui avoisinent les territoires sur lesquels ils ont des droits souverains, de protection ou d'occupation, s'engagent mutuellement à s'appuyer l'un l'autre pour assurer la paix et la sécurité de ces régions, en vue du maintien de la situation occupée par chacun d'eux et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique."

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur du Japon, mu par le désir de resserrer les relations amicales qui existent entre eux, et afin d'éviter à l'avenir toute cause de malentendu, ont arrêté une entente comme suit:

Les gouvernements de la France et du Japon, étant d'accord en ce qui regarde l'indépendance et l'intégrité de la Chine, aussi bien que sur le principe de l'égalité et de l'équité dans le traitement accordé par ce pays au commerce et aux sujets de toutes les

ECHOS

SIR WILFRID EN EUROPE

Sir Wilfrid sera à Paris, cette semaine, de retour d'Italie. Il demeurera quelque temps dans la capitale et sera reçu et fêté par la Chambre de Commerce de Paris, la section canadienne de la Chambre britannique de Commerce, et autres. Sir Wilfrid sera à Londres le 1er juillet, et s'embarquera pour le Canada vers le 5.

M. BORDEN AU WINDSOR

On nous apprend que M. R. L. Borden s'est installé d'une manière permanente, du moins plus qu'un simple passant à Montréal et a loué un appartement à l'hôtel Windsor.

IMMIGRANTS POUR LE CANADA

Québec, 17. — Dans les trente heures ici, depuis samedi matin jusqu'à dimanche après-midi, sept mille immigrants sont arrivés. Le "Victorian" en portait 1,513; le "Sardinian" 554; le "Lake Manitoba" 1,460; le "Kensington" 1,510 et le "Montreal" 2,212. Cela a occasionné un travail "record" pour les officiers de l'immigration et des chemins de fer, mais tous ces immigrants ont été dirigés vers l'Ouest en bon ordre.

LE "RINNOVAMENTO"

Les directeurs du "Rinnovamento" écrivent au cardinal Ferrari une lettre où ils déclarent qu'ils ne cessent pas leur publication parce que, disent-ils, ce serait reconnaître à l'Index le droit d'imposer à quiconque l'abandon d'études religieuses et sociales qui doivent être indépendantes pour ne pas justifier l'accusation que c'est seulement hors de l'Eglise qu'il y a la libre activité de l'esprit. Ils terminent en disant qu'ils prient Dieu pour que, en leur acte, apparemment leur amour pour l'Eglise de laquelle ils ne veulent jamais se séparer. Cette lettre confirme malheureusement les prévisions d'obstruction du "Rinnovamento".

LES TRADUCTEURS JURÉS EN FRANCE

L'histoire de la traduction des papiers matrimoniaux dont nous avons parlé récemment, a eu en France, l'avantage d'appeler l'attention sur la manière dont est organisé le choix des traducteurs et, en général, des experts de toute nature devant les tribunaux.

On est tombé enfin d'accord qu'il y a quelque chose à faire de ce côté-là et qu'une réglementation plus sérieuse devient indispensable. Le premier président de la Cour d'appel de Paris, M. Forchion, a, notamment, pensé avec juste raison, qu'il était assez anormal que des traducteurs interprètes près des tribunaux pussent ignorer ou ne pas savoir suffisamment certaines des langues pour lesquelles ils se sont fait inscrire, et il a décidé que tous les candidats à ces fonctions, et même certains des titulaires actuels, devront passer un examen comportant :

1. La traduction par écrit d'un document juridique;
2. Un examen oral comprenant des éléments de procédure, une conversation en français et dans chacune des langues étrangères dont les candidats invoquent la connaissance.

LE DANGER DES FILS

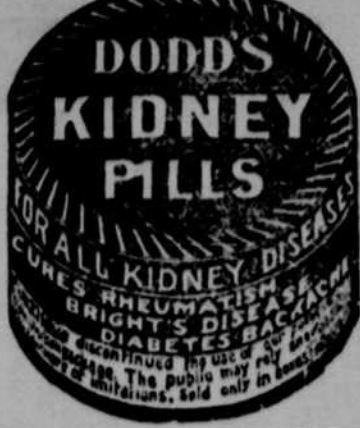
Les assureurs se plaignent de nouveau des fils électriques et menacent de refuser des risques d'incendie dans le quartier commercial.

M. A. W. Hadrihl, secrétaire de la Fédération des assureurs de Montréal, a écrit au Conseil de Ville une lettre contenant un rapport d'experts, dans les trop nombreux cas d'incendie que nous avons à Montréal. Il dit que pendant l'hiver dernier, les compagnies d'assurances ont perdu par le feu, entre deux et trois millions de dollars, soit un montant équivalent à la totalité des taxes foncières et à plus de \$7 par tête de la population. Il ajoute que le public a supporté indirectement ces lourdes pertes par l'augmentation des primes d'assurances, et il dit qu'en dépit de cette augmentation, il est devenu presque impossible aux compagnies de faire des affaires profitables à Montréal, et qu'en conséquence, il a été décidé de réduire le nombre des risques dans le quartier commercial. Quant au rapport de l'abbé Choquette, et MM. J. E. Côté et Robert A. Ross, les trois experts choisis par les assureurs, il conclut au danger réel des fils électriques en cas d'incendie. La substance en a été publiée il y a quelques jours, et il y est dit que Montréal est la seule ville du continent où le danger des fils aériens soit aussi considérable. Les experts notent de plus le fait qu'un grand nombre de poteaux ne sont pas nécessaires et qu'ils n'existent que par le fait qu'ils ont été posés par des compagnies qui se sont fusionnées avec la M. L. H. & P., alors que celle-ci n'a aucunement songé à les enlever, par la suite.

La lettre est un nouvel appel à l'effort sans retard, de tous les fils suspendus au-dessus de nos têtes.

USEZ

SOZOTRICHOL



L'AUGMENTATION DE NOS INDUSTRIES

Un fort intéressant rapport du département du recensement et des statistiques

Correspondance Spéciale

Ottawa, 17.—Un intéressant rapport au sujet du progrès de nos industries manufacturières canadiennes vient d'être publié par le département du recensement et des statistiques. Un recensement des manufacturiers canadiens a été fait, par la poste, l'hiver dernier, et c'est le rapport de ce recensement qu'on publie aujourd'hui. Il contient une énumération de la production de chacune des industries du Canada pendant l'année 1905, comparée avec la production de l'année 1900. En 1900, le montant des produits de fabrication locale s'élevait à \$481,953,375, et, en 1905, il se chiffre à \$715,935,965, l'augmentation est de \$233,982,590, ou à peu près 33 pour cent, durant ces cinq années. Plusieurs industries accusent une augmentation étonnante.

L'industrie des scieries, qui est en tête de la liste, accuse une augmentation totale de 50 à \$68,000,000. L'industrie de la tannerie a quadruplé durant les cinq ans, le chiffre d'affaire de l'année dernière étant de \$28,426,328. L'industrie des appareils et accessoires électriques accuse l'une des plus fortes augmentations : 250 pour cent.

Les autres industries qui ont subi une augmentation notable sont les suivantes : eaux minérales et gazeuses, 70 pour cent; haches et outils, 170 pour cent; accessoires de plomberie, 150 pour cent; impression et reliure, 250 pour cent; ganterie, 150 pour cent; pierre de taille, 175 pour cent.

Les chiffres d'augmentation des industries les plus importantes sont les suivants : eaux minérales et gazeuses de trois-quarts de million à deux millions; quart; instruments agricoles, de neuf millions et demi à douze millions trois quarts; objets en aluminium, de rien à trois-quarts de million; haches et outils, d'un million à deux millions trois quarts; bottes et chaussures, de dix-huit millions et demi à vingt millions et quart; biscuits et pâtisseries, de onze millions et demi à dix-sept millions; ponts en métal, d'un million et demi à trois millions trois-quarts; beurre et fromage, de 29 millions et demi à trente-deux millions et quart; wagons et accessoires, de 4 à 11 millions et demi; le ciment "Portland", de trois quarts de million à deux millions; vêtements sur commande ont baissé de 13 millions à 10 millions et quart; alors que les vêtements confectionnés ont augmenté de 11 à 22 millions; le coke, de presque rien à un million et quart; le lait condensé, d'un quart à trois-quarts de million; les cotons, de 12 à 14 millions et demi; les médicaments, d'un million et quart à presque 3 millions; accessoires électriques, de 3 à 9 millions; éclairage et énergie électrique, de deux à dix millions et demi; moulins à moulinerie, de 32 à 57 millions; fonderies, de 15 à 21 millions; fabrication de meubles, de 7 à 9 millions; verrerie, d'un million à un million et demi; ganterie, d'un à deux millions et demi; quincaillerie, d'un demi à un million; attelages, de trois et demi à 5 millions; chapeaux, casquettes et fourrures, de 6 à 9 millions; tricots et bas, de 4 à 6 millions et demi; ferronneries et aciers, de 7 à 10 millions; bijouteries, d'un à deux millions et quart; cuirs, de 12 à 15 millions; liquides distillés, d'un million et demi à deux millions et quart; bières, de 6 à 8 millions et demi; moulins à scie, de 51 à 68 millions; bois de sciage, de 10 à 20 millions; pierrestimées, d'un million à sept millions et demi; huiles, de 3 millions et demi à quatre et demi; accessoires de plomberie, de trois quarts de million à deux millions trois quarts; impression et reliure, de 3 à 7 millions; impression et édition, de 10 et demi à 13 millions; travaux de toiture, d'un demi à un million et quart; marchandises de caoutchouc, d'un million à 2 millions et quart; viandes en conserve, de 22 à 27 millions; savons, de \$2,000 à un million et quart; cigares et cigarettes, de 5 millions et quart à 8 millions trois quarts; fils d'un million et demi à 4 millions; bois de pulpe, de 4 et un quart à quatre millions et demi; les lainages ont baissé de 7 millions et quart à cinq et trois quarts.

Les vingt industries les plus importantes, sont classées comme suit, dans le rapport officiel.

CLASSE	1900	1905
Bûtes	59,805,084	68,229,920
Moulins à moulinerie	31,885,878	56,703,289
Bois de sciage	29,462,402	32,344,513
Vêtements en cuir	24,314,937	32,583,798
Services	22,217,984	27,230,363
Machineries	7,982,384	28,426,328
Bottes et chaussures	13,292,445	24,013,094
Bois de sciage	18,481,215	20,264,686
Sucre raffiné	19,754,959	20,128,295
Pain, biscuits, pâtisseries	12,595,900	18,298,260
Aciers	11,627,808	16,992,605
Construction de wagons	12,038,052	14,223,052
Cotons	10,319,241	13,011,604
Impression et édition	3,954,172	14,430,190
Machineries agricoles	9,597,369	12,375,748
Régimes de fer	7,546,644	11,442,607
Plomberie et ferronnerie	6,953,957	11,406,671
Ferronneries et aciers	6,512,427	9,881,365
Chapeaux, casquettes et fourrures	5,876,467	9,026,020

TRAGIQUE ACCIDENT

Le fils d'un ancien maire de St-Louis du Mlle-End tue par un train à Bordeaux

IMPRUDENCE FATALE

Un terrible accident s'est produit hier après-midi à Bordeaux.

Au moment où il traversait le pont du Pacifique Canadien, un citoyen de Saint-Louis du Mlle-End, M. Louis Collette, âgé de 31 ans, a été tamponné par un train et blessé mortellement.

La victime était partie hier après-midi vers 4.30 heures de sa demeure, avec son beau-frère, M. Louis Chaillé, domicilié au No 1118 de la rue Hôtel de Ville, pour Bordeaux.

Quelques instants après son arrivée à cet endroit, la demande de M. Chaillé, l'entrepreneur de traverser le pont pour aller voir une connaissance. Les deux hommes se trouvaient au milieu du pont quand Chaillé dit tout à coup :

— Nous serions dans une fâcheuse position si l'on passait un train !

S'étant retourné, la victime aperçut précisément à ce moment un train à l'entrée du pont.

Le croyant stoppé, les deux parents continuèrent paisiblement à marcher.

Une minute plus tard, cependant, le train qui n'avait point stoppé à Bordeaux arrivait derrière eux à toute vitesse. Ils se mirent à courir, pensant avoir le temps de se rendre à l'extrémité du pont avant le train. Chaillé constata bientôt le danger qu'il courait s'étendant prudemment le long de la voie ferrée ; son malheureux compagnon dans son excitation continua à courir, espérant toujours arriver à terre en temps. Il fut tamponné au moment où il atteignait l'extrémité du pont, où il allait être saisi.

Il expira quelques minutes après à la gare de Bordeaux où il avait été transporté, en dépit des soins qui lui furent prodigués.

Son cadavre a été transporté à la morgue, où une enquête aura lieu.

Le défunt était le fils d'un ancien maire de Saint-Louis du Mlle-End. Il était marié et père de deux enfants.

INCENDIE RUE CRAIG

L'établissement de MM. Blouin, Desforges et Latourelle subit \$1,500 de dégâts.

Vers 2.30 heures, hier après-midi, un incendie qui aurait pu avoir de plus graves résultats, a éclaté, dans l'établissement de MM. Blouin, Desforges, et Latourelle, plombiers, No 6, rue Craig Ouest.

Le feu prit ainsi naissance : Un ouvrier du nom de Rémi Trépanier était occupé à l'arrière de l'établissement à remplir un bidon de vernis après un vaste réservoir quand la flamme du bec de gaz qui l'éclairait fut projeté par un courant d'air sur le réservoir d'huile.

Une explosion se produisit et les flammes se propagèrent avec une grande rapidité. Les pompiers eurent néanmoins raison après un travail d'une quinzaine de minutes.

Les propriétaires de l'établissement incendié estiment le montant des dégâts à \$1,500.

L'ouvrier Trépanier a reçu des brûlures à une main et au visage.

TUE PAR UN TRAMWAY

Un peu avant une heure, ce matin, le tramway No 281 de la rue Notre-Dame, a frappé, au coin de la rue Marlborough, un homme âgé d'une quarantaine d'années.

Quand l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame arriva sur les lieux, le malheureux avait expiré.

Un fourgon de la compagnie Dumaine fut mandé d'urgence, et le corps fut transporté à la morgue.

Le capitaine du charbonnier "Fornebo" a identifié le cadavre, c'est celui de Axel Thorsen, Norvégien, qui était ingénieur-en-chef à bord du "Fornebo".

UN ACTE D'AUTORITE

La dissolution de la Douma doit être attribuée à l'initiative de l'empereur

LES PARTIS

Tout en voulant continuer la lutte, ils croient la grève générale inutile

Saint-Petersbourg, 17. — La Presse Associée apprend de bonne source que la décision de dissoudre la Douma et d'abolir l'ancienne loi des élections a été due à l'initiative de l'empereur, dont les premières intentions allaient beaucoup plus loin que la mesure finalement adoptée. Sa Majesté voulait, il y a deux semaines, dissoudre le parlement et prolonger l'intervalle entre la dissolution et la convocation d'une nouvelle assemblée, croyant que cela aurait pour effet de faire cesser l'agitation dans tout le pays. L'empereur était encouragé dans cette attitude par les cercles de la cour, mais il se rendit finalement aux arguments du premier ministre Stolypine, qui se prononçait fortement en faveur de la convocation de la Douma à l'automne. Le premier ministre a aussi réussi à faire enlever de la nouvelle loi électorale les dispositions augmentant la qualification foncière et électorale et portant la limite d'âge des électeurs de 25 à 30 ans, faisant agir sur Sa Majesté ce qu'un de ses adversaires appelle "l'épouvantail de la réaction".

On apprend que le manifeste a été rédigé à Tsarkoe-Selo il y a plus de deux semaines, et que samedi on n'a fait qu'y introduire quelques modifications peu importantes. Les journaux ont reçu des copies du manifeste portant encore la première date de Tsarkoe-Selo. On dit que l'empereur comptait au nombre de ses ennemis les plus acharnés de la Douma. Les cercles réactionnaires jubilent à l'occasion de la dispersion de la Douma. Les députés conservateurs ont fait une fête qui a duré toute la nuit au Club Conservateur, en l'honneur du décret de l'empereur. On offrait du champagne à tous ceux qui se présentaient. La décision de l'empereur a été acclamée, et des discours ultra-royalistes ont été prononcés. L'ancien ministre Yermoloff, qui avait jusqu'ici été considéré un libéral modéré, a glorifié le changement comme délivrant la Russie des étrangers et des Juifs et remettant le pouvoir entre les mains des classes qui gouvernaient autrefois l'empire.

St-Petersbourg, 17. — Les chances d'une grève générale en réponse au coup d'Etat du gouvernement diminuent graduellement. La question est actuellement sous discussion à une conférence secrète du comité central des démocrates socialistes tenue en Finlande, mais on sait qu'il y a un fort courant d'opposition, non seulement de la part des chefs modérés, mais aussi chez les membres de la majorité radicale. Une faction des modérés insiste sur le fait que le gouvernement est maintenant si fermement établi qu'une grève serait futile et ne servirait qu'à affaiblir le prestige du parti et à entraîner le ban et l'arrière-ban, et le prolétariat en général, dans une série de représailles et dans une perte d'argent immense. La conférence, à laquelle assistent tous les membres de la Chambre basse qui n'ont pas été arrêtés, se contentera probablement de lancer une série de proclamations adressées aux paysans, accusant le gouvernement d'avoir violé l'engagement pris envers le pays en attendant la loi électorale au mépris de promesses impériales, et demandant aux masses de continuer la lutte en vue de renverser le régime actuel.

Les socialistes révolutionnaires, à une conférence tenue hier soir, se sont déclarés contre la grève projetée et ont nommé un comité chargé de rédiger une adresse semblable à celle des démocrates socialistes et aussi adressée aux paysans, à l'armée, à la marine et aux ouvriers. Les membres des groupes socialistes national et du travail se proposent aussi d'adresser un manifeste à leurs électeurs.

Des dépêches reçues d'à peu près toutes les villes de l'empire montrent que la nouvelle de la dissolution du parlement a été accueillie tranquillement et qu'il y a eu absence à peu près complète de démonstrations. Même à Odessa et à Kiev, il n'y a pas eu de troubles. Le préfet de police de Kiev a donné instruction de ne permettre aucune démonstration de la part des réactionnaires ou des révolutionnaires et de ne tolérer aucune discussion publique de la dissolution du parlement.

L'ordre du général Drachevski, préfet de police de St-Petersbourg, défendant toute critique hostile au gouvernement, a été copié presque universellement par les journaux généraux de toutes les provinces de la Russie, et a complètement muselé la presse libérale.

Les quelques journaux publiés ici aujourd'hui font des commentaires extrêmement prudents sur la situation, le "Russ" radical, se contentant d'exprimer l'espoir que deux campagnes électorales au cours d'une année clarifieront l'horizon politique du peuple et le fera adhérer fermement à l'idée du parlementarisme.

La "Novoe Vremya", qui s'est rallié aux réactionnaires, attaque la nouvelle loi électorale comme étant une demi-mesure qui rend possible aux éléments révolutionnaires leur rentrée au parlement.

Une étude plus approfondie de la nouvelle loi électorale, qui est un document volumineux de 80 pages, d'une phraseologie compliquée, a quelque peu dissipé les craintes des libéraux. L'opinion gagne du terrain que le

LE COMTE TOLSTOI

Il est assez bien pour reprendre ses travaux littéraires.

Yasnaya (Russie), 17.—Le comte Tolstoy est remis de l'attaque d'influenza qui avait causé des appréhensions sérieuses à cause de son âge avancé. Il est encore retenu à la maison, mais a repris ses travaux littéraires.

Dans un groupe au Palais-Bourbon : —Ce qui est certain, c'est que Clemenceau et Briand sont mal ensemble.

Alors, M. Pelletan, avec humeur : —N'empêche qu'ils sont ensemble !

gouvernement a fait faux bond et qu'il est possible qu'il y ait une majorité d'opposition dans le troisième parlement, comme dans ses prédécesseurs. Même avec la nouvelle loi, on croit que les démocrates constitutionnels conserveront le contrôle des villes, bien qu'ils soient peut-être écrasés par le prolétariat démocrate socialiste dans les élections des secondes catégories, les plus pauvres des électeurs ruraux.

Les démocrates constitutionnels espèrent aussi recréer une partie considérable des soixante députés propriétaires fonciers que le gouvernement croyait être exclusivement conservateurs.

D'après un diplomate étranger qui est en relations intimes avec la cour, le gouvernement a fait trop ou trop peu. Il a violé la loi fondamentale ou constitution, et s'est exposé à être accusé d'avoir accompli un coup d'Etat sans modifier la loi électorale suffisamment pour lui faire produire les résultats désirés.

On dit que le sentiment général, dans les cercles de la cour, est très monté contre le premier ministre Stolypine, qui a pris devant Sa Majesté toute la responsabilité d'une convocation prochaine du parlement sur la base actuelle du suffrage, et on ajoute qu'il est en butte à de fortes intrigues réactionnaires.

On a décidé au dernier moment d'accorder sept représentants parlementaires aux Arméniens et aux Tartares. L'intention originale était d'enlever complètement au Caucase sa franchise électorale, mais ce projet a été abandonné grâce aux représentations du comte Von Vorontzoff-Dashkoff, vice-roi du Caucase, qui est actuellement ici luttant pour sauver son avenir politique.

Le Saint-Synode a ordonné la lecture du manifeste dans toutes les églises dimanche prochain.

Le comité de la chambre basse du parlement, composé de 22 membres, chargé de faire une enquête sur les accusations portées contre les députés démocrates socialistes, a décidé de publier son rapport posthume. Le comité en est venu à la conclusion que la preuve fournie était trop faible pour justifier la suspension d'aucun des députés accusés. Même les modérés, comme le professeur Kasmin Karavaïeff, le réformateur démocrate, qui était en faveur de livrer tous les coupables contre lesquels on trouvait des motifs sérieux de suspicion, ont partagé cette manière de voir du comité.

Sebastopol, 17. — Le contre-amiral Wren, commandant la flotte de la Mer Noire, se promenait hier dans la rade dans un cutter à vapeur, pendant qu'un torpilleur, sous le commandement du lieutenant Ruzhek, s'exerçait au lancement des torpilles Whitehead dans la baie intérieure. Quand le cutter de l'amiral s'approcha, le torpilleur changea tout à coup sa position et lança une torpille blanche sur l'embarcation, dont le réservoir d'eau fut percé. La promptitude de l'équipage à jeter le cutter à la côte a seule sauvé la vie de l'amiral.

Le lieutenant Ruzhek a expliqué que la torpille avait été lancée par accident, mais comme il prenait, dit-il, une mine renforcée et refusait de sauver l'amiral, ils ont été dégradés, puis arrêtés sous l'accusation d'avoir essayé de couler le cutter.

Varsovie (Pologne Russe), 17.—La nouvelle loi électorale, qui réduit à l'insignifiance la plus complète la représentation de la Pologne au parlement, cause ici le plus grand chagrin et la plus vive indignation. Les principaux journaux déclaraient ce matin qu'une révolution contre les forces écrasantes de la Russie est impossible, et que les Polonais peuvent seulement présenter leur cause au jugement public de l'Europe et de l'Amérique.

LE COMTE TOLSTOI

Il est assez bien pour reprendre ses travaux littéraires.

Yasnaya (Russie), 17.—Le comte Tolstoy est remis de l'attaque d'influenza qui avait causé des appréhensions sérieuses à cause de son âge avancé. Il est encore retenu à la maison, mais a repris ses travaux littéraires.

Dans un groupe au Palais-Bourbon : —Ce qui est certain, c'est que Clemenceau et Briand sont mal ensemble.

Alors, M. Pelletan, avec humeur : —N'empêche qu'ils sont ensemble !



Tous les Matins

Prenez du Abbey's Salt

L'œuf allégé à dessert dans un verre d'eau tiède. Alors vous n'aurez plus de bile, plus de maux de tête, plus de sang paresseux ; vous n'aurez plus à craindre la fièvre typhoïde.

Abbey's Salt est le grand remède qui prévient toutes les maladies de l'estomac et des intestins ; c'est le meilleur tonique pour garder tout le système en bon ordre, pour le renforcer, pour le tenir en santé.

Abbey's

Effer- vescent Salt

Chez tous les pharmaciens, 25c et 60c la bouteille.

64-1-y.

The General Metal Foundry & Machinery Co.

Successeurs de MONTREAL PLATING CO.

522 BOULEVARD SAINT-LAURENT.

Fabricants des célèbres poêles en Acier

SEDUCTEUR, MODERNE, EDISON, EIFFEL, EULALIE, ETC., ETC.

QUI ONT FAIT LA RENOMMÉE DE L'ANCIENNE MAISON CHAPLEAU PENDANT PRES D'UN DEMI-SIÈCLE.

Attention spéciale portée aux poêles pour COUVENTS, COLLEGES, RESTAURANTS ou HOTELS.

Toujours en mains ; matériaux pour réparation aux poêles d'acier de toute marque. Quelques nos prix varient de

\$25 à \$150

Aussi : COFFRES-FORTS de toutes grandeurs.

Réparation : Une spécialité. Par des Experts seulement.

Une visite à notre salle d'exposition est sollicitée.

522 Boulevard Saint-Laurent.

11-10-08.

PICKPOCKETS A L'ŒUVRE

Une bande de dangereux individus opère avec succès à Montréal

NOMBREUSES PLAINTES

S'il faut en juger par le nombre de plaintes qui ont été déposées depuis quelques jours à la Sûreté relative à des vols sur la personne, Montréal est envahi par une bande de dangereux pickpockets, qui semblent se jouer des efforts de la police pour les découvrir.

Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs de se tenir sur leurs gardes, dans les tramways, dans les parcs, au moment d'y pénétrer ou d'en sortir.

Ce sont là les endroits favoris des pickpockets pour opérer.

Encore hier soir, au moment où il prenait un tramway à l'intersection des rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine, un jeune commis de buvette bien connu, M. Horace Morache, domicilié au No 499 de la rue Saint-André, a été soulagé bien malgré lui — de la jolie somme de 65 dollars.

Quand il monta dans le tramway, le jeune homme fut bousculé dans le vestibule, par trois "gentlemen" mais n'y prit garde. Ce ne fut qu'un instant plus tard, trop tard malheureusement, qu'il constata le vol dont il avait été victime. Bien qu'il ne compte point revoir jamais son argent, M. Morache a l'intention de se rendre aujourd'hui au bureau de la Sûreté, en vue de déposer une plainte.

A la suite d'une poursuite mouvementée, un pickpocket américain qui a déclaré se nommer James Bernstein, a été arrêté samedi soir, au parc Dominion, après un infructueux

essai de sa part de commettre un vol sur la personne d'un hôtelier du nom de Joseph Nantel.

Celui-ci se promenant dans le parc avec un ami, M. J. Bastien, quand le filou plongea sa main dans l'une des poches de pantalon de M. Nantel, laquelle contenait une somme de 300 dollars.

L'hôtelier s'étant aperçu du fait, saisit la main du prévenu, mais ne put la retirer.

Le voleur s'étant dégaîné prit la fuite, poursuivi par le compagnon Nantel.

Attrapé au collet, le pickpocket n'avait encore à se dégaîner en se débarrassant de son gilet qui resta aux mains de M. Bastien.

Finalement le voleur fut arrêté par le chef Jubinville, de la Longue Pointe, et le détective Lafont, au moment où il sortait du parc.

Traduit devant le magistrat de police, il obtint d'être remis en liberté, à condition qu'il quitterait immédiatement la ville. Le détective Lafont l'a reconduit, hier soir, au train à destination de Chicago.

M. Joseph T. Héroux, de Terrebonne, a rapporté à la police qu'il avait eu une somme de \$180 volée par des pickpockets. Un cousin de M. Héroux, domicilié rue Saint-Denis, près de la rue Sherbrooke, a été volé de 45 dollars au moment où il montait dans un tramway.

M. W. Stephens, domicilié au No 816 de la rue Hutchison, déplore la perte de \$100, qu'il attribue à 13-dresse néfaste des pickpockets.

D'autres personnes encore, qui ne désirent point que leurs noms soient mentionnés ont déposé des plaintes analogues au bureau de la Sûreté. Gare à vous lecteurs



L'Idéal du Parterre

Construite en Acier,
Confortable pour
Quatre Personnes.

ELEGANTE, SOLIDE
et DURABLE

\$15.00
SEULEMENT

Envoyez-nous le mon-
tant accompagné de votre
nom et adresse, nous
vous en expédierons une
immédiatement.

Nous rembourserons
votre argent si la balan-
çoire n'est pas telle que
représentée.

P. T. LEGARE

Manufacturier
et Importateur

Voitures, Wagons, Harnais,
Machines Agricoles, Etc.

273 Rue St-Paul, Québec

De 11 à 14-18-22-25-30-35-40-45-50-55-60-65-70-75-80-85-90-95-100-110-120-130-140-150-160-170-180-190-200-210-220-230-240-250-260-270-280-290-300-310-320-330-340-350-360-370-380-390-400-410-420-430-440-450-460-470-480-490-500-510-520-530-540-550-560-570-580-590-600-610-620-630-640-650-660-670-680-690-700-710-720-730-740-750-760-770-780-790-800-810-820-830-840-850-860-870-880-890-900-910-920-930-940-950-960-970-980-990-1000-1010-1020-1030-1040-1050-1060-1070-1080-1090-1100-1110-1120-1130-1140-1150-1160-1170-1180-1190-1200-1210-1220-1230-1240-1250-1260-1270-1280-1290-1300-1310-1320-1330-1340-1350-1360-1370-1380-1390-1400-1410-1420-1430-1440-1450-1460-1470-1480-1490-1500-1510-1520-1530-1540-1550-1560-1570-1580-1590-1600-1610-1620-1630-1640-1650-1660-1670-1680-1690-1700-1710-1720-1730-1740-1750-1760-1770-1780-1790-1800-1810-1820-1830-1840-1850-1860-1870-1880-1890-1900-1910-1920-1930-1940-1950-1960-1970-1980-1990-2000-2010-2020-2030-2040-2050-2060-2070-2080-2090-2100-2110-2120-2130-2140-2150-2160-2170-2180-2190-2200-2210-2220-2230-2240-2250-2260-2270-2280-2290-2300-2310-2320-2330-2340-2350-2360-2370-2380-2390-2400-2410-2420-2430-2440-2450-2460-2470-2480-2490-2500-2510-2520-2530-2540-2550-2560-2570-2580-2590-2600-2610-2620-2630-2640-2650-2660-2670-2680-2690-2700-2710-2720-2730-2740-2750-2760-2770-2780-2790-2800-2810-2820-2830-2840-2850-2860-2870-2880-2890-2900-2910-2920-2930-2940-2950-2960-2970-2980-2990-3000-3010-3020-3030-3040-3050-3060-3070-3080-3090-3100-3110-3120-3130-3140-3150-3160-3170-3180-3190-3200-3210-3220-3230-3240-3250-3260-3270-3280-3290-3300-3310-3320-3330-3340-3350-3360-3370-3380-3390-3400-3410-3420-3430-3440-3450-3460-3470-3480-3490-3500-3510-3520-3530-3540-3550-3560-3570-3580-3590-3600-3610-3620-3630-3640-3650-3660-3670-3680-3690-3700-3710-3720-3730-3740-3750-3760-3770-3780-3790-3800-3810-3820-3830-3840-3850-3860-3870-3880-3890-3900-3910-3920-3930-3940-3950-3960-3970-3980-3990-4000-4010-4020-4030-4040-4050-4060-4070-4080-4090-4100-4110-4120-4130-4140-4150-4160-4170-4180-4190-4200-4210-4220-4230-4240-4250-4260-4270-4280-4290-4300-4310-4320-4330-4340-4350-4360-4370-4380-4390-4400-4410-4420-4430-4440-4450-4460-4470-4480-4490-4500-4510-4520-4530-4540-4550-4560-4570-4580-4590-4600-4610-4620-4630-4640-4650-4660-4670-4680-4690-4700-4710-4720-4730-4740-4750-4760-4770-4780-4790-4800-4810-4820-4830-4840-4850-4860-4870-4880-4890-4900-4910-4920-4930-4940-4950-4960-4970-4980-4990-5000-5010-5020-5030-5040-5050-5060-5070-5080-5090-5100-5110-5120-5130-5140-5150-5160-5170-5180-5190-5200-5210-5220-5230-5240-5250-5260-5270-5280-5290-5300-5310-5320-5330-5340-5350-5360-5370-5380-5390-5400-5410-5420-5430-5440-5450-5460-5470-5480-5490-5500-5510-5520-5530-5540-5550-5560-5570-5580-5590-5600-5610-5620-5630-5640-5650-5660-5670-5680-5690-5700-5710-5720-5730-5740-5750-5760-5770-5780-5790-5800-5810-5820-5830-5840-5850-5860-5870-5880-5890-5900-5910-5920-5930-5940-5950-5960-5970-5980-5990-6000-6010-6020-6030-6040-6050-6060-6070-6080-6090-6100-6110-6120-6130-6140-6150-6160-6170-6180-6190-6200-6210-6220-6230-6240-6250-6260-6270-6280-6290-6300-6310-6320-6330-6340-6350-6360-6370-6380-6390-6400-6410-6420-6430-6440-6450-6460-6470-6480-6490-6500-6510-6520-6530-6540-6550-6560-6570-6580-6590-6600-6610-6620-6630-6640-6650-6660-6670-6680-6690-6700-6710-6720-6730-6740-6750-6760-6770-6780-6790-6800-6810-6820-6830-6840-6850-6860-6870-6880-6890-6900-6910-6920-6930-6940-6950-6960-6970-6980-6990-7000-7010-7020-7030-7040-7050-7060-7070-7080-7090-7100-7110-7120-7130-7140-7150-7160-7170-7180-7190-7200-7210-7220-7230-7240-7250-7260-7270-7280-7290-7300-7310-7320-7330-7340-7350-7360-7370-7380-7390-7400-7410-7420-7430-7440-7450-7460-7470-7480-7490-7500-7510-7520-7530-7540-7550-7560-7570-7580-7590-7600-7610-7620-7630-7640-7650-7660-7670-7680-7690-7700-7710-7720-7730-7740-7750-7760-7770-7780-7790-7800-7810-7820-7830-7840-7850-7860-7870-7880-7890-7900-7910-7920-7930-7940-7950-7960-7970-7980-7990-8000-8010-8020-8030-8040-8050-8060-8070-8080-8090-8100-8110-8120-8130-8140-8150-8160-8170-8180-8190-8200-8210-8220-8230-8240-8250-8260-8270-8280-8290-8300-8310-8320-8330-8340-8350-8360-8370-8380-8390-8400-8410-8420-8430-8440-8450-8460-8470-8480-8490-8500-8510-8520-8530-8540-8550-8560-8570-8580-8590-8600-8610-8620-8630-8640-8650-8660-8670-8680-8690-8700-8710-8720-8730-8740-8750-8760-8770-8780-8790-8800-8810-8820-8830-8840-8850-8860-8870-8880-8890-8900-8910-8920-8930-8940-8950-8960-8970-8980-8990-9000-9010-9020-9030-9040-9050-9060-9070-9080-9090-9100-9110-9120-9130-9140-9150-9160-9170-9180-9190-9200-9210-9220-9230-9240-9250-9260-9270-9280-9290-9300-9310-9320-9330-9340-9350-9360-9370-9380-9390-9400-9410-9420-9430-9440-9450-9460-9470-9480-9490-9500-9510-9520-9530-9540-9550-9560-9570-9580-9590-9600-9610-9620-9630-9640-9650-9660-9670-9680-9690-9700-9710-9720-9730-9740-9750-9760-9770-9780-9790-9800-9810-9820-9830-9840-9850-9860-9870-9880-9890-9900-9910-9920-9930-9940-9950-9960-9970-9980-9990-10000-10010-10020-10030-10040-10050-10060-10070-10080-10090-10100-10110-10120-10130-10140-10150-10160-10170-10180-10190-10200-10210-10220-10230-10240-10250-10260-10270-10280-10290-10300-10310-10320-10330-10340-10350-10360-10370-10380-10390-10400-10410-10420-10430-10440-10450-10460-10470-10480-10490-10500-10510-10520-10530-10540-10550-10560-10570-10580-10590-10600-10610-10620-10630-10640-10650-10660-10670-10680-10690-10700-10710-10720-10730-10740-10750-10760-10770-10780-10790-10800-10810-10820-10830-10840-10850-10860-10870-10880-10890-10900-10910-10920-10930-10940-10950-10960-10970-10980-10990-11000-11010-11020-11030-11040-11050-11060-11070-11080-11090-11100-11110-11120-11130-11140-11150-11160-11170-11180-11190-11200-11210-11220-11230-11240-11250-11260-11270-11280-11290-11300-11310-11320-11330-11340-11350-11360-11370-11380-11390-11400-11410-11420-11430-11440-11450-11460-11470-11480-11490-11500-11510-11520-11530-11540-11550-11560-11570-11580-11590-11600-11610-11620-11630-11640-11650-11660-11670-11680-11690-11700-11710-11720-11730-11740-11750-11760-11770-11780-11790-11800-11810-11820-11830-11840-11850-11860-11870-11880-11890-11900-11910-11920-11930-11940-11950-11960-11970-11980-11990-12000-12010-12020-12030-12040-12050-12060-12070-12080-12090-12100-12110-12120-12130-12140-12150-12160-12170-12180-12190-12200-12210-12220-12230-12240-12250-12260-12270-12280-12290-12300-12310-12320-12330-12340-12350-12360-12370-12380-12390-12400-12410-12420-12430-12440-12450-12460-12470-12480-12490-12500-12510-12520-12530-12540-12550-12560-12570-12580-12590-12600-12610-12620-12630-12640-12650-12660-12670-12680-12690-12700-12710-12720-12730-12740-12750-12760-12770-12780-12790-12800-12810-12820-12830-12840-12850-12860-12870-12880-12890-12900-12910-12920-12930-12940-12950-12960-12970-12980-12990-13000-13010-13020-13030-13040-13050-13060-13070-13080-13090-13100-13110-13120-13130-13140-13150-13160-13170-13180-13190-13200-13210-13220-13230-13240-13250-13260-13270-13280-13290-13300-13310-13320-13330-13340-13350-13360-13370-13380-13390-13400-13410-13420-13430-13440-13450-13460-13470-13480-13490-13500-13510-13520-13530-13540-13550-13560-13570-13580-13590-13600-13610-13620-13630-13640-13650-13660-13670-13680-13690-13700-13710-13720-13730-13740-13750-13760-13770-13780-13790-13800-13810-13820-13830-13840-13850-13860-13870-13880-13890-13900-13910-13920-13930-13940-13950-13960-13970-13980-13990-14000-14010-14020-14030-14040-14050-14060-14070-14080-14090-14100-14110-14120-14130-14140-14150-14160-14170-14180-14190-14200-14210-14220-14230-14240-14250-14260-14270-14280-14290-14300-14310-14320-14330-14340-14350-14360-14370-14380-14390-14400-14410-14420-14430-14440-14450-14460-14470-14480-14490-14500-14510-14520-14530-14540-14550-14560-14570-14580-14590-14600-14610-14620-14630-14640-14650-14660-14670-14680-14690-14700-14710-14720-14730-14740-14750-14760-14770-14780-14790-14800-14810-14820-14830-14840-14850-14860-14870-14880-14890-14900-14910-14920-14930-14940-14950-14960-14970-14980-14990-15000-15010-15020-15030-15040-15050-15060-15070-15080-15090-15100-15110-15120-15130-15140-15150-15160-15170-15180-15190-15200-15210-15220-15230-15240-15250-15260-15270-15280-15290-15300-15310-15320-15330-15340-15350-15360-15370-15380-15390-15400-15410-15420-15430-15440-15450-15460-15470-15480-15490-15500-15510-15520-15530-15540-15550-15560-15570-15580-15590-15600-15610-15620-15630-15640-15650-15660-15670-15680-15690-15700-15710-15720-15730-15740-15750-15760-15770-15780-15790-15800-15810-15820-15830-15840-15850-15860-15870-15880-15890-15900-15910-15920-15930-15940-15950-15960-15970-15980-15990-16000-16010-16020-16030-16040-16050-16060-16070-16080-16090-16100-16110-16120-16130-16140-16150-16160-16170-16180-16190-16200-16210-16220-16230-16240-16250-16260-16270-16280-16290-16300-16310-16320-16330-16340-16350-16360-16370-16380-16390-16400-16410-16420-16430-16440-16450-16460-16470-16480-16490-16500-16510-16520-16530-16540-16550-16560-16570-16580-16590-16600-16610-16620-16630-16640-16650-16660-16670-16680-16690-16700-16710-16720-16730-16740-16750-16760-16770-16780-16790-16800-16810-16820-16830-16840-16850-16860-16870-16880-16890-16900-16910-16920-16930-16940-16950-16960-16970-16980-16990-17000-17010-17020-17030-17040-17050-17060-17070-17080-17090-17100-17110-17120-17130-17140-17150-17160-17170-17180-17190-17200-17210-17220-17230-17240-17250-17260-17270-17280-17290-17300-17310-17320-17330-17340-17350-17360-17370-17380-17390-17400-17410-17420-17430-17440-17450-17460-17470-17480-17490-17500-17510-17520-17530-17540-17550-17560-17570-17580-17590-17600-17610-17620-17630-17640-17650-17660-17670-17680-17690-17700-17710-17720-17730-17740-17750-17760-17770-17780-17790-17800-17810-17820-17830-17840-17850-17860-17870-17880-17890-17900-17910-17920-17930-17940-17950-17960-17970-17980-17990-18000-18010-18020-18030-18040-18050-18060-18070-18080-18090-18100-18110-18120-18130-18140-18150-18160-18170-18180-18190-18200-18210-18220-18230-18240-18250-18260-18270-18280-18290-18300-18310-18320-18330-18340-18350-18360-18370-18380-18390-18400-18410-18420-18430-18440-18450-18460-18470-18480-18490-18500-18510-18520-18530-18540-18550-18560-18570-18580-18590-18600-18610-18620-18630-18640-18650-18660-18670-18680-18690-18700-18710-18720-18730-18740-18750-18760-18770-18780-18790-18800-18810-18820-18830-18840-18850-18860-18870-18880-18890-18900-18910-18920-18930-18940-18950-18960-18970-18980-18990-19000-19010-19020-19030-19040-19050-19060-19070-19080-19090-19100-19110-19120-19130-19140-19150-19160-19170-19180-19190-19200-19210-19220-19230-19240-19250-19260-19270-19280-19290-19300-19310-19320-19330-19340-19350-19360-19370-19380-19390-19400-19410-19420-19430-19440-19450-19460-19470-19480-19490-19500-19510-19520-19530-19540-19550-19560-19570-19580-19590-19600-19610-19620-19630-19640-19650-19660-19670-19680-19690-19700-19710-19720-19730-19740-19750-19760-19770-19780-19790-19800-19810-19820-19830-19840-19850-19860-19870-19880-19890-19900-19910-19920-19930-19940-19950-19960-19970-19980-19990-20000-20010-20020-20030-20040-20050-20060-20070-20080-20090-20100-20110-20120-20130-20140-20150-20160-20170-20180-20190-20200-20210-20220-20230-20240-20250-20260-20270-20280-20290-20300-20310-20320-20330-20340-20350-20360-20370-20380-20390-20400-20410-20420-20430-20440-20450-20460-20470-20480-20490-20500-20510-20520-20530-20540-20550-20560-20570-20580-20590-20600-20610-20620-20630-20640-20650-20660-20670-20680-20690-20700-20710-20720-20730-20740-20750-20760-20770-20780-20790-20800-20810-20820-20830-20840-20850-20860-20870-20880-20890-20900-20910-20920-20930-20940-20950-20960-20970-20980-20990-21000-21010-21020-21030-21040-21050-21060-21070-21080-21090-21100-21110-21120-21130-21140-21150-21160-21170-21180-21190-21200-21210-21220-21230-21240-21250-21260-21270-21280-21290-21300-21310-21320

Le Canada

MONTREAL, 18 juin, 1907.

LE CRI DES CONSERVATEURS

Impuissante genèse d'arguments morts-nés

L'hon. A. B. Aylesworth, dans son discours de l'autre jour à Hensalt, nous a donné un tableau saisissant de la mentalité conservatrice depuis quelques années.

Il n'y a, chez nos adversaires, aucune autre conviction que celle de la nécessité d'employer tous les moyens pour renverser le parti libéral; aucune opinion qui ne soit poussée par une convoitise que l'insuccès rend haineuse; aucun désir désintéressé, ayant pour cible l'intérêt national.

Un seul cri jaillit de leurs poitrines: "Ecrasons Laurier, coûte que coûte."

Et tous les moyens leur semblent bons.

En 1904, les conservateurs ont fait la lutte au gouvernement sur la question du Transcontinental, et les diatribes les plus enflammées voulaient le pays à la ruine, si ce vaste projet était entrepris.

Que reste-t-il aujourd'hui de toutes ces frayeurs concertées? Du vent. Les torys n'ouvrent la bouche à ce sujet que pour discuter quelques comptes, insignifiants quand on les compare à l'ensemble du projet.

Dans quelques années, nous les entendrons peut-être réclamer une part de mérite dans la construction de ce chemin de fer interocéanique.

En 1905, a surgi la fameuse question de l'autonomie des provinces de l'Ouest: l'Opposition y a trouvé l'occasion d'une lutte de sectaires, et sa tentative d'allumer dans les esprits le foyer des préjugés de race est une des plus dangereuses que notre histoire connaisse.

La duplicité de ce parti apparaissait nettement dans ce fait: d'un côté, les Sproule, les Foster, les Hughes refusaient toute concession aux minorités catholiques; de l'autre, les Bergeron, les Monk et autres acolytes occasionnels de M. Bourassa réclamaient davantage. Et ces hommes publics, dont les opinions religieuses et politiques s'affirmaient diamétralement opposées, siégeaient encore côte-à-côte et poursuivaient le même but.

Est-ce maintenant, ou dans ce temps-là, qu'ils nous trompaient?

Et qu'est-il resté de cette lutte religieuse, fondée sur des préjugés de race? Du vent.

Qu'est-il resté des attaques faites contre les départements en 1906, des chicanes mesquines de pots au lait et de pemmican, des scrupules méticuleusement comiques de la gauche? Du vent, également.

Le cri des conservateurs n'a pas changé; ce qu'on veut dans l'autre camp, c'est détruire pour régner.

Qu'importe que le pays soit prospère, que le nom canadien brille plus éclatant que jamais, que notre activité économique soit décuplée? Les torys veulent bâtir sur des ruines, et ils sont en quête d'armes.

Cette année, les malpropres insinuations d'un Fowler serviront à l'assaut.

Et c'est ainsi.

Poussant toujours le même cri d'intérêt haineux et mesquin, les conservateurs épuisent leur courte imagination à trouver des moyens nouveaux de dupier l'électorat.

Mais celui-ci a les yeux ouverts; et il assiste impassible à cette impuissante genèse d'arguments morts-nés.

L'HON. GEO. E. FOSTER

Et un article du "News"

La nomination de l'hon. géant de la "Union Trust" comme candidat dans Toronto Nord, n'a pu être faite sans exciter les plus vifs commentaires.

Libéraux et bon nombre de conservateurs ont saisi l'occasion pour demander, une fois de plus, qu'on nous retire ce politicien de longue date dont le procès est dûment fait, et pour toujours.

Le "News" de Toronto, journal conservateur, qui se réclame de quelque indépendance, est particulièrement éloquent: ce journal se demande comment M. Foster pourra critiquer le gouvernement libéral et solliciter la confiance des électeurs, après les accusations qui ont pesé sur et contre lui. Comme la matière offerte de tous côtés à la pression de l'air ambiant, l'ex-ministre des Finances respire une atmosphère saturée de graves soupçons et de désobligeantes vérités.

Laissons parler le "News" qu'on ne taxera pas de partialité:

"C'est M. Foster qui ne voyait aucune irrégularité dans sa double position de géant de la "Union Trust" et d'actionnaire dans une Compagnie de l'Ouest qui se servait de l'argent de la "Union Trust" pour mener à fin ses spéculations hasardeuses. C'est M. Foster qui croyait, ou prétendait croire, que le simple transfert de fonds des Forestiers à la "Union Trust" permettait la spéculation à l'aide de ces fonds, qui cessaient par ce fait d'être garantis aux porteurs de police. C'est M. Foster qui connaît parfaitement les lois de ce pays en ce qui touche la sécurité des placements, et qui les a violées en empruntant ce argent au nom d'un syndicat d'une compagnie dont il était le géant sur la garantie d'une autre compagnie spéculant sur des terres.

C'est M. Foster qui, en présence de ces faits, s'est contenté de déclarer que la Commission des Assurances avait été instituée pour l'insulter et fouiller dans sa vie privée. Et c'est maintenant cet homme qui vient nous demander de l'élire..."

Voilà qui est trop éloquent pour que nous ayons besoin de rien ajouter.

Il importe, nous semble-t-il, au bien général et commun de toute la Chambre, qu'un homme aussi compromis que M. Foster subisse une éclipse définitive, totale et perpétuelle.

A cette fluxion, comme dit Cyrano, le bistouri.

LES RESOLUTIONS des SECTES PROTESTANTES

Les torys leur donnent une fausse interprétation

Nous n'avons aucun penchant à nous mêler de ce qui se passe dans les réunions professionnelles ou confessionnelles, des ministres des différents cultes protestants.

Mais il s'y est dit, dernièrement, des choses que les journaux torys ne se sont point fait d'exploiter en faveur de leur politique, et nous sommes obligés, bien malgré nous, d'en tenir compte.

Ainsi, dans deux de ces réunions, on a adopté des résolutions condamnant l'immoralité chez nos hommes publics. Quoique les résolutions n'indiquent aucun parti, la "Gazette" dit que cela n'était pas nécessaire, et que tout le monde comprend qu'il s'agit du parti libéral.

Ces résolutions, inattaquables comme question de doctrine, peuvent être sujettes à une fausse interprétation, dans un moment où l'un des partis est particulièrement en butte à des accusations absolument gratuites d'immoralité.

Des accusations vagues, ont été portées par M. Geo. W. Fowler, qui n'a jamais eu le courage de les formuler clairement et de désigner ceux qu'il accusait.

Un journal a cru pouvoir se faire l'écho de M. Fowler et préciser, en désignant un ministre. Immédiatement, ce ministre a donné à l'accusation, le démenti le plus formel, et en prenant des poursuites, au civil et au criminel, contre le journal en question.

Les progrès de nos industries

Comment progressent les industries qui réclamaient plus de protection

Nous avons donné l'autre jour le total de la production industrielle, comparée entre 1901 et 1906, par province et par ville. Le département du recensement nous adresse aujourd'hui un tableau de la production de chaque industrie ou groupe d'industries.

On est frappé, en jetant un coup d'œil sur ce tableau, de l'universalité du progrès de nos industries, dont trois ou quatre seulement accusent, en 1906, une production moindre qu'en 1901.

Dans bon nombre d'industries, la production a plus que doublé; nombreuses sont celles dont la production a augmenté de 50 à 75 p.c.; dans quelques cas, elle a augmenté de 200 à 300 pour cent.

Si nous prenons par exemple l'une après l'autre, les industries qui, l'année dernière et il y a deux ans, se plaignaient à la commission du tarif de n'être pas assez protégées, nous

n'en trouverions qu'une, dont la production soit un peu en décroissance: celle des lainages qui de \$7,359,541 en 1901, est tombée à \$5,764,600, une diminution de \$1,600,000, mais les autres ont toutes augmenté, comme on peut le voir, par les chiffres suivants: cotonnades, en 1901: 12,133,052, en 1906, \$14,223,443; augmentation, \$2,100,000, près de 20 p.c.; sucrés, en 1901, \$12,595,000, en 1906, \$18,268,250, augmentation \$5,673,000.

Forges et ateliers de construction de machines: en 1901, \$15,292,445, en 1906, \$24,013,074, augmentation \$8,720,629, plus de 50 pour cent.

Chaussures: en 1901, \$18,481,216, en 1906, \$20,204,686, augmentation, \$1,800,000.

L'industrie de l'habillement, confectionnée pour hommes et pour dames, accuse une légère diminution dans l'ouvrage de pratique, mais une augmentation considérable dans la pro-

duction en ateliers. Le tout ensemble donnait, en 1901, une production de \$24,314,937 et en 1906, une production de \$32,523,898, augmentation de plus de \$8,000,000 ou 33 pour cent.

La compilation de cette statistique de la production industrielle du Canada vient, en temps utile pour nous démontrer que la production accordée à notre industrie par le tarif libéral est "adéquate", comme le demandait M. R. L. Borden; et que si nous importons plus de marchandises étrangères qu'autrefois, ce n'est pas parce que les marchandises canadiennes sont délaissées; mais plutôt parce que l'industrie canadienne ne suffit pas à la demande de la consommation.

Nous n'avons voulu pour le moment, que relever cette démonstration; nous reviendrons sur le sujet pour signaler quelques autres industries dont les progrès extraordinaires méritent un moment d'attention.

L'île Ste-Hélène

Dans un article sur les retards apportés à l'acquisition par la ville de l'île Ste-Hélène, le "Bulletin" de dimanche a une phrase qui pourrait donner à entendre que c'est le gouvernement fédéral qui a inséré dans le marché les mots: "Avec le pouvoir d'y tenir des expositions."

Nous tenons à bien faire comprendre que le gouvernement fédéral n'est aucunement responsable de cet ajout, dont le premier ordre en conseil adopté en 1901, ne porte aucune trace.

Et si l'on trouve ces mots dans un autre ordre en conseil de 1905, nous pouvons affirmer que le gouvernement fédéral n'a consenti à leur insertion qu'après avoir longtemps refusé et simplement pour donner satisfaction à une résolution à cet effet adoptée "unaniment" par le conseil de ville de Montréal.

Toute la responsabilité en revient donc uniquement au conseil de ville.

Les Américains à la Haye

Depuis quelque temps, nous avons vu les Etats-Unis mêlés, d'une façon ou de l'autre, à tous les conflits internationaux; et, que ce soit habileté de réclamer ou véritable intervention, le président Roosevelt a paru un moment comme le grand pacificateur du monde.

Ce rôle de prépondérance que la presse américaine attribue à son chef, elle s'attend à le lui voir remplir une fois de plus à la Conférence de La Haye.

Le "Boston Transcript" annonce pompeusement que les Etats-Unis seront à la tête des nations à La Haye. Nous n'y voyons aucune objection, pour notre part; mais le confrère est-il sérieux?

L'incident Tasdien a révélé quelques dessous de la Conférence d'Alger, et si les Etats-Unis paraissent souvent débrouiller les cartes des nations, on doit peut-être attribuer ce fait à la manœuvre diplomatique de telle ou telle puissance européenne qui se sert d'eux comme de paravent.

Dans les circonstances, tout en reconnaissant que le grand pays voisin puisse avoir une influence importante à la Conférence prochaine, nous hésitons à lui décerner la place ambiteuse que lui accorde, jusqu'à preuve du contraire, presque toute la presse des Etats-Unis.

Et nous attendons les événements avec un certain scepticisme.

CHRONIQUE MEDICALE

POUR VIVRE VIEUX

(Pour le "Canada")

Garder une juste mesure en toute chose, ce n'est guère, n'est-ce pas? le programme de la jeunesse. C'est pourtant celui qui est nécessaire pour vivre vieux. Se lever tôt et se coucher tôt, manger à des heures régulières, se garer autant que possible des brutalités météoriques: voilà d'indispensables conseils pour vivre vieux.

Certains auteurs prétendent aussi qu'il faut être pauvre pour devenir centenaire: sur 83 centenaires authentiques il y avait, paraît-il, 22 indigents, et 11 seulement jouissaient d'une certaine fortune. Il est incontestable que la richesse tend à la santé de sérieuses embûches. L'argent, comme l'a dit Dumas, est un bon serviteur et un mauvais maître. Mais si la statistique des centenaires est moins favorable aux riches, cela ne tient-il pas aussi un peu à l'infinité numérique des pauvres?

Toutefois, l'aisance moyenne, l'aura mediocritas du poète, est assurément, pour l'hygiène pratique, la meilleure plateforme d'une longévité probable. Car le métier d'oisif est fort insalubre en réalité. D'après les calculs de Levasseur, nous aurions, paraît-il, une chance sur 18,000 de devenir centenaires, c'est-à-dire de tirer

le gros numéro à la tombola de l'existence.

La sobriété et la tempérance, "cette médecine la plus sûre et qui fait vivre le plus longtemps," doivent surtout être de mise. Lorsque blanchissent nos tempes, que nos appétits blanchissent aussi, en même temps: évitons les indigestions et soignons les moindres dérangements survenus dans notre santé; renouons aux fonctions qui ne sont plus de notre âge; évitons avec soin les courants d'air et les refroidissements; faisons la toilette minutieuse et fréquente de notre peau; car c'est par elle, surtout, que nous vieillissons. Tel est le code de santé susceptible, selon le mot de Montaigne, de donner l'"appétit" de la jeunesse, parce que c'est lui qui, en réglant normalement la vie, est le plus sérieusement capable d'en assurer la prolongation. Telle faute contre lui, sans importance pour une jeune homme, même délicat, devient fatale au vieillard le plus vert. C'est pour cela que le malin Arout disait qu'il ne savait rien de meurt pas de vieillesse!

Il est très important aussi, pour celui qui tient à l'existence, d'habiter un pays où la police sanitaire soit en honneur et les maladies épidémiques à leur minimum. Nous ne connaissons pas encore celui qui rêvait Méry, lorsqu'il disait: "S'il était un pays où l'on vécût (toujours) (mes jours)!"

Mais nous savons que, parmi les grandes villes d'Europe, par exemple, c'est Genève qui est la plus salubre. La mortalité n'y est que de 17 pour 1000; Edimbourg arrive à 18. Paris à 21, Londres à 25, Berlin à 35, et Pétersbourg à 47...

Mais la vie à la campagne est encore la meilleure pour celui qui rêve comme objectif de devenir centenaire. Les mouvements incessants des couches atmosphériques, l'intensité des phénomènes électriques et lumineux, et par dessus tout, la bienfaisante action d'épuration qu'exerce une végétation luxuriante, ainsi que l'absence du "miasme humain", mortel à l'homme des villes, donnent à l'habitation rurale des qualités vivifiantes proverbiales. Nos organismes y trouvent la stimulation fonctionnelle et le perfectionnement nutritif: la longévité est le privilège du campagnard.

L'homme des villes doit forcément se contenter du "Kurtz und gut" du poète allemand, et en faire (qu'il le veuille ou non) la devise de sa vie.

Du pain bien trempé dans un air pur, vaut mieux, comme on l'a dit, pour le sang, que le meilleur blétre mangé dans l'air, cent fois ruiné, d'une grande ville. La fabrication du sang, l'hématopoïèse, est, suivant Peter, la suprême fonction de l'organisme. Appliquons-nous donc à donner au sang la vigueur vitale la plus grande. La vie active à la campagne est ainsi le meilleur contre-poison de la profession peu salubre de rentier.

Quant à notre manière de vivre, soyons sobres, mais, comme le veut Jean-Jacques, avec sobriété. Le meilleur régime pour vivre longtemps est encore celui que formulait si bien Celse 50 ans avant J.-C.: ne s'abstenir entièrement d'aucune chose, se permettre même, à l'occasion, certaines infractions aux lois de la tempérance, mais vivre habituellement dans la modération. Ne volons donc point trop dans l'hypothèse de notre chère santé, sous peine de ressembler à ces avarés, qui courent leurs trésors au lieu d'en jouir! Suivons la méthode hygiénique de Celse: elle a eu deux admirateurs passionnés: le chancelier Bacon, et de nos jours, le docteur Charles Robin. Cette méthode qui, à toute notre approbation, se résume dans la formule suivante: Combiner les contraires, atténuer les extrêmes, en se portant toujours vers l'extrême le plus doux. Demi-vieilles, suivies de sommeils prolongés, mais en insistant sur ces derniers; excès, puis sobriété dans le boire et le manger mais plutôt active. Ce système tient en éveil la vigueur physico-morale, équilibre le système nerveux et le système nutritif, sollicite une crasse sanguine plus favorable (fouette le sang comme on dit vulgairement) et entraîne, en quelque sorte, l'organisme sans le quelque.

Il n'y a que les températures exceptionnelles défectives qui se trouvent bien des régimes d'abstinence à la Cornaro!

Docteur ERNEST MONIN.

LE COURAGE

Je me souviens d'avoir autrefois, ici même, signalé comme une sorte de danger public cette "peur de la mort" qui se développe parmi nous avec le bien-être, les progrès de l'hygiène, les découvertes de la médecine et l'augmentation de la moyenne de la vie; de telle sorte que la prolongation d'une vieillesse même misérable semble à beaucoup le suprême bienfait, et qu'il n'y a pas de lâcheté qui ne paraît exorbitante quand il s'agit de reculer un peu la suprême échéance. Je pensais à ce trait humiliant de notre psychologie contemporaine en parcourant ces "Lettres d'aristocrates" écrites pendant la Révolution, dont M. Pierre de Vaisière vient de publier un volumineux recueil.

Plusieurs ont été crayonnées dans les prisons de la Terreur, et pour ainsi dire au pied de la guillotine; d'autres racontent les scènes de massacre dont leurs auteurs furent les témoins ou faillirent être les victimes; toutes portent les marques de l'insécurité du temps et, si elles la déplorent, n'en parlent du moins qu'avec une dignité parfaite, sans que le hôteux frisson de la peur vienne jamais enlaidir ou déparer l'émotion. L'on se sent en présence de gens de haute tenue, accoutumés à maîtriser leurs sentiments et d'ailleurs parfaitement calmes devant l'inévitable, soit que de solides convictions religieuses leur prêtent leur réconfort, ou que leur courage suffise à les armer. La mort qui les guette sur la nouvelle machine à couper les têtes, est indifférente à leurs bruits; mais c'est la mort, ils ne tremblent pas devant elle. Mille anecdotes témoignent de leur sérénité ou de leur sang-froid. Voici un pauvre curé de village qu'on arrête parce qu'il a refusé le serment. Sur son passage parmi les émeutiers, il entend qu'on dit qu'il a peur. "En leur ôtant son chapeau, il dit: "Je ne puis avoir peur; j'ai fait le bien à tous, et du mal à personne". Voici un gentilhomme qu'on pourchasse et qui dans sa fuite heurte une jeune fille. Il trouve le temps de lui faire des excuses. De son côté, la jeune fille se jette aux pieds des assassins en les suppliant d'épargner "son frère". "J'ai oublié le nom du gentilhomme, ajoute le narrateur; je voudrais, s'il n'était pas marié, qu'il épousât la jeune personne à qui il dit la vie..."

Voilà deux femmes qui inspirent quelque pitié à leurs bourreaux, l'une par son courage, l'autre par sa beauté. On leur suggère de se dire émeutiers, pour obtenir un répit qui les sauvera peut-être. Elles refusent ces propositions comme injurieuses à leur honneur; s'en vont tranquillement à l'échafaud; s'en vont marchant "avec une stoïcité qui étonne les républicains," dit M. de la Balmondie en racontant l'anecdote à sa femme; et lui-même haussait les épaules devant la guillotine.

Si les anecdotes héroïques abondent, il en va de même des joies moins crânes, vaillantes, pétillantes, ou parfois d'une simplicité candide, d'autant plus émouvantes qu'elles n'ont rien d'apprêté, et des nombreux passages dont le ton reste parfaitement calme. Les Parisiens, avec leur bel optimisme habituel, soutiennent qu'on est en sûreté dans leur bonne ville. "On a beau leur démontrer que l'expérience journalière détruit leur prévention..." écrit l'abbé Ménéage, ils n'en démontent pas et n'en vivent pas moins comme ils vivaient jadis dans le sein de la paix et sous le règne des lois.

Des femmes qu'on transfère d'un lieu dans un autre sera la dernière — d'admirer la beauté des paysages qu'elles traversent. D'autres se consolent en songeant qu'elles doivent à leurs bourreaux d'arriver au ciel plus vite et plus sûrement. Presque tous affirment leur fermeté sans aucune jactance. "Mon courage et ma fermeté me sont un bien assuré contre tout émeutier," écrit M. de Montjustin à son frère. Si cela ne diminue pas les regrets de la perte d'un cœur qui a toujours été tout à vous et qui partageait votre tendresse pour votre amie, votre consolation doit revêtir un motif dans ma sérénité. Et il faut mettre en exergue les premières lignes de la lettre par laquelle M. de Pontevise annonce à son père sa mort prochaine:

"Je viens d'être condamné, mon bien et tendre père, à la mort, après avoir éprouvé quatre mois de prison. Je vous avais épargné jusqu'à ce moment-ci la peine que vous eût causé ma détention. Mais il est de mon devoir aussi de vous faire part de cet événement. Je vous cache que je ne puis vous être caché."

Vous le voyez, l'expression n'est jamais outrée; elle reste toujours au-dessous du sentiment ou de l'émotion, dont l'éloquence intime ressort avec plus de force. On se croirait à mille lieues du romantisme: tous ces gens, dont les têtes tombaient "comme des mouches", comme dit l'un d'eux, avaient le goût sûr, ils haïssaient la déclamation comme une tare honteuse et abandonnaient volontiers la grandiloquence à M. de Roberpierre et à ses amis. Jusque dans la tragédie qui les enveloppait, ils gardaient leur esprit, la mesure ne leur manquait pas plus que le courage; et ils acceptaient la mort avec une telle simplicité qu'elle nous paraît, à travers leurs dernières lettres, toute naturelle, comme si marcher à l'échafaud était pour eux un acte habituel et prévu, qu'on accomplissait sans trop y penser, tant il se répète fréquemment. Cependant, ils avaient savouré la joie de vivre dans une époque facile et souriante aux privautés dont ils étaient. Quelques-uns, restés ou redevenus pieux, croyaient mourir pour une sainte cause et comptaient sur les récompenses de l'au-delà. Mais beaucoup aussi étaient des sceptiques, lecteurs de Voltaire, de Diderot ou de La Mettrie; la mort ne leur promettait rien, elle marquait seulement la fin d'une existence où il y avait du bon, ils n'avaient pour réconfort qu'une sagesse sans espérance, dont toute la subs-



MME LOUIS LACOMBE.

Souffrit Pendant Des Mois

Opération Conseillée—Sauvée par Pe-ru-na.

MME LOUIS LACOMBE, Hayward, Cal., écrit:

"J'ai suivi votre traitement aussi soigneusement que possible et maintenant je suis tout à fait bien."

"Nous avions deux médecins et l'un d'eux me disait que je devais mourir avant de pouvoir recouvrer ma santé."

"Nous décidâmes alors de vous écrire au sujet de ma condition, car depuis un an à peu près je souffrais de violentes douleurs des maux de tête qui quelquefois me paralyseraient à peine de me tenir debout."

"Maintenant je me sens si bien après un court traitement avec votre remède, et suis si reconnaissante que je ne sais comment vous remercier."

"Je vous remercie mille fois pour les conseils que vous avez eu la bonté de me donner."

Ecrire au Dr. S. B. Hartman, Président du Hartman Sanitarium, Columbus, Ohio, pour consultation gratuite.

64-1-7-7.

tance est contenue en ces quatre vers souvent cités:

Laissons le vulgaire des hommes Redouter de la mort les pièges inconnus.

Elle n'est pas tant que nous sommes.

Quand elle est, nous ne sommes plus. Cela suffirait à leur "stoïcisme" il y des heures où toutes les philosophies se rencontrent. La peur de paraître lâches à leurs bourreaux, se dégage de l'être.

Elle n'est pas tant que nous sommes. Elle n'est pas tant que nous sommes. Elle n'est pas tant que nous sommes.

Elle n'est pas tant que nous sommes. Elle n'est pas tant que nous sommes. Elle n'est pas tant que nous sommes. Elle n'est pas tant que nous sommes.

Et voici que c'est cette vertu qui nous frappe dans leurs dernières lettres, qui nous attire et nous émeut! Elle y prend le brillant des choses rares, la patine des objets anciens oubliés au fond de quelque tiroir. Elle nous ramène à ces belles années — à la façon de ces belles années, d'années où l'on ne se souciait pas de chasser les poignards, ni d'empoisonner les lames. Des gens qui n'ont pas peur de la mort, — où cela se trouverait-il aujourd'hui? On nous enseigne à l'éviter au prix de toutes les ruses; pour la reculer un peu, il n'y a pas de dures privations que nous ne soyons prêts à nous imposer. Les médecins sont les rois du jour; nous leur obéissons en tremblant quand ils nous ordonnent de réfréner le cercle de nos jouissances. L'homme de la vie prime toutes les prolongations, — fait-il, pour la prolongation, la rendre insupportable? L'idée la plus répandue est qu'il importe avant tout de la conserver à tout prix...

Mais, peut-être que ces gens qui nous montrent si bien avant les traités de la Terreur: le courage des hommes du monde si les gens de l'histoire ne venaient le révéler quelquefois...

EDOUARD ROB.

(Du "Figaro").

PETITS PAINS

La grève des inscrits maritimes en France:

—Comment! on va employer des navires de guerre pour le transport de la correspondance!

—Et Calino, conciliant?

—Je comprends ça, à la rigueur, les lettres chargées!

Un cocher à son client:

—Oh allons-nous, bourgeois?

Le client d'un ton piqué:

—Vous, je ne sais pas; moi, si vous voulez bien, aux Champs-Élysées...

Le secret du vote.

Calino fait, à ce propos, cette judicieuse réflexion:

—Mais alors, si vraiment le vote doit être secret, comment suta-t-il qui est élu?

Les joies du ménage.

Un mari et sa femme descendent le boulevard en se disputant. A la fin, le mari pour changer de conversation,

—Je ne serais pas étonné, dit-il, d'être pleuré avant de mourir.

Et la femme, toujours grinçonne:

—Oh! toi, d'abord, tu ne t'occupes jamais de rien!

Travaux d'Ornements en Fer

POUR L'INTERIEUR OU L'EXTERIEUR DES EDIFICES

INTERNATIONAL STEEL CO. OF CANADA, Ltd.

TELEPHONE 867 3253 ET 3254

1591 Rue Ontario Est, MONTREAL

64-1-7-7.

CIGARETTES EGYPTIENNES Mogul

15 cents la boîte.

MENUS FAITS

Les accidents bizarres

Mme Vve Marcel Lefebvre, de St-Philippe, vient d'intenter au curé et à la fabrique de la paroisse, une action en dommages-intérêts.

Mme Lefebvre, était un jour en prières, dans l'église, lorsqu'une tablette commémorative, fixée au mur, se détacha, et lui infligea à la main, une blessure dont elle sentira toujours, croit son docteur, les effets.

Mme Lefebvre réclame, pour ce, \$2,000 de dommages.

La locomotive sanglante

Un des derniers jours de la semaine dernière, les personnes qui attendaient l'arrivée du train du New-York Central, virent avec épouvante entrer en gare un train remorqué par une locomotive ensanglantée. L'un des côtés de la machine, était rouge-sang. Une terrible catastrophe s'était évidemment produite et tous considéraient la locomotive avec horreur.

Mais soudain des rires s'élevèrent. Sur l'autre côté de la locomotive s'élevaient de larges plaques du vert le plus champêtre. On eut bientôt l'explication du phénomène. La locomotive avait frappé un train de marchandises à un croisement de voies. Deux barils de peinture rouge avaient fondu l'un des flancs de la locomotive, un baril de peinture verte s'était répandu sur l'autre.

Mais les gens qui se trouvaient là, n'oublieraient pas de sitôt le terrifiant spectacle de la locomotive ensanglantée.

Le naufrage du "Mersey"

Le juge Lafontaine a condamné, samedi dernier, M. Michael Connolly, propriétaire du remorqueur "Mersey", qui fit naufrage au large de Rimouski, dans l'automne de 1905 à payer \$700 au père du jeune Grenier et \$100 au père du jeune Martel qui périrent dans cet accident.

Les témoignages ont établi que le remorqueur était en mauvais état et que le capitaine Gagnon avait failli à son devoir, en abandonnant à leur sort les deux jeunes matelots, pour se sauver avec le second Barra et le mécanicien Lamothe.

La rougeole

Nous sommes menacés d'une épidémie de rougeole. La semaine dernière, 57 nouveaux cas ont été enregistrés à l'Hôtel-de-Ville. Depuis que l'inspection des écoles est terminée, les cas de rougeole semblent se multiplier. Outre les cas de rougeole, dix cas de scarlatine ont été enregistrés, la semaine dernière, ainsi que 7 cas de typhoïde, 11 de diphtérie, 19 de tuberculose, 3 de méningite, 1 de coqueluche, 5 d'érysipèle et 1 de gale, soit un total de 117 cas de maladies contagieuses.

Escapade de bambins

Des jumeaux, Earl et Purse Pop-play, âgés de 9 ans, dont les parents demeurent au No 167 de la rue Cour-sol, ont été retrouvés, dimanche soir, à Laprairie, après être disparus de la demeure paternelle la veille.

On ne sait trop au juste de quelle manière les bambins se sont rendus à Laprairie.

Cambriolage rue Ste-Catherine

Dans la nuit de dimanche à lundi, des cambrioleurs se sont introduits, après avoir enfoncé une porte d'entrée, dans l'établissement de M. J. Vindert, marchand de nouveautés, au No 52, de la rue Sainte-Catherine Ouest, et ont dérobé pour près de \$1,500 de marchandises.

Accident sur les quais

Vers 6.30 heures, hier matin, sur la voie du Pacifique, à une courte distance de la traversée de Longueuil, s'est produit un accident qui a eu comme résultat, le déraillement de trois wagons.

Les dégâts ne sont pas considérables.

Brutale agression

Mardi dernier, vers 8 heures du soir, M. Pierre Robidoux, âgé de 54 ans, placier en vins, était à causer avec le docteur Gosselin, à la porte de la pharmacie de ce dernier, à l'angle des rues Atwater et Delisle, quand un individu s'élança sur lui, et le frappa d'un coup de poignard au visage.

Le brutal agresseur qui a obéi, paraît-il, à un motif de vengeance, sera arrêté incessamment.

Deux ans après

Après avoir été recherché depuis deux ans, Albert Lavigne, âgé de 22 ans, a été arrêté par la détective Lavigne, pour plusieurs cambriolages.

Traduit devant le magistrat de police, le prévenu a protesté de son innocence.

Résultats d'une querelle

La femme italienne qui est accusée de voies de fait grave sur la personne d'un voisin, Mme Picotte, domiciliée au No. 101 de la rue Duvernay, a été arrêtée, hier matin, traduite devant le magistrat de police, elle a protesté de son innocence.

L'état de la victime qui a reçu un coup de bâton à la tête est grave.

Le Dr T. Monette qui la soigne, ne peut encore se prononcer.

Vol de grand chemin

Un individu du nom de James Tobin, a été traduit, hier matin, devant le magistrat Lafontaine, soupçonné qu'il était, avoir commis une agression suivie de vol sur la personne de M. Georges Blanchard, domicilié au No. 358 de la rue Berri.

Celui-ci s'est plaint à la police d'avoir été assailli par deux bandits, qui lui enlevèrent une somme de \$500.

Il ne put cependant reconnaître positivement Tobin comme l'un de ses agresseurs.

Celui-ci n'en a pas moins été condamné à un mois de prison pour vagabondage.

D'un brave paysan sur le même sujet.

—Moi, je suis bien sûr de le garder, ce secret-là. Je ne sais même jamais moi-même pour qui je vote !...

ELLES GUERISSENT LA CONSTIPATION.

Si vous croyez que la constipation est une maladie pour rire, demandez à votre docteur. Il vous dira : « Ne laissez pas cela aller ! » Alors demandez-vous immédiatement ! Alors demandez-lui ce qu'il pense des pilules d'Ayer. Une pilule douce pour le foie, tout végétal. Nous publions les formules de toutes nos préparations.

66-1-071.

J. C. AYER, CO., Lowell, Mass.

L'HON. JUGE BRUNEAU

Le barreau du Richelieu lui présente une adresse à l'occasion de son prochain départ pour l'Europe.

(Débatte Spéciale)

Sorel, 17.—Ce matin à la clôture du terme de la Cour Supérieure, le barreau du Richelieu a présenté à l'hon. juge Bruneau, à l'occasion de son départ pour un voyage en Europe, l'adresse suivante :

M. le Juge

Comme doyen du barreau du Richelieu, j'ai reçu de mes savants confrères, un mandat qu'il m'est très agréable d'exécuter, à l'occasion de votre départ pour l'Europe : celui de vous souhaiter, à vous et à Mme Bruneau, une heureuse vacance et un bon voyage, un voyage agréable, utile et intéressant, un voyage favorable surtout à la santé de votre gracieuse compagne. Nous profitons aussi de l'occasion d'abord pour vous féliciter du zèle, de l'impartialité et de la distinction avec lesquels vous avez, depuis votre élévation à la dignité de juge de la Cour Supérieure, présidé à l'administration de la justice dans ce district, et aussi, pour vous remercier de la bienveillance et de la courtoisie avec lesquelles vous avez toujours traité les membres du barreau et qui ont rendu si agréables leurs rapports professionnels et civils avec vous. Permettez-moi, en même temps de vous dire que, de notre côté, nous serons toujours heureux de correspondre, par notre respect et notre travail, à vos généreuses dispositions, pour assurer la continuation, la permanence de cette bonne entente entre le juge et le barreau. A nos cousins et confrères de France, avec qui vous allez faire connaissance, vous saurez dire sans doute toute l'admiration du barreau et de la magistrature de notre province pour les œuvres de leurs juriconsultes, et la fidélité de leur culte au droit français. En terminant, laissez-nous vous dire que, si nous sommes heureux de vous voir entreprendre un si beau et si grand voyage, nous serons encore plus heureux de vous saluer au retour, qui nous vous disant adieu, nous vous disons donc aussi : « au revoir ».

J. B. BROUSSEAU, C.R.

Doyen.

L'honorable Juge, très ému, répondit en termes très recherchés, à cette adresse, remerciant le barreau de l'estime qu'il lui a témoignée et de tous ses bons souhaits, et il ajouta qu'il sera heureux de revenir pour continuer avec lui les bonnes relations du passé.

UN MESSAGE POUR CEUX QUI SOUFFRENT D'HEMORROIDES.

D'une personne qui a été guérie d'un cas particulièrement grave par l'onguent du Dr Chase

Mme Geo. H. Simser, Grant, Comté de Russell, Ont., écrit : — « Il y a onze ans, je commençai à souffrir d'hémorroides et comme je ne désespérais et empirai, levis un docteur qui ne me fit pas ou pas du tout de bien. Cela saignait, dérangeait et enflait, oh ! les tortures que j'endurais ! ne peuvent être décrites. C'était avec des souffrances intolérables que les intestins se mouvaient et comme rien ne me soulageait, je m'endurais ces souffrances qu'avec des faiblesses de cœur et sans espérance de guérison ».

« Enfin, un ami me parla de l'onguent du Dr Chase, guérissant les hémorroides et à ma surprise, en usant de cet onguent, je me sentis immédiatement soulagée, les petites tumeurs disparurent, les ulcères se guériront et les intestins fonctionnèrent régulièrement. Ceci se passait, il y a cinq ans et depuis, je n'ai jamais été troublée par ce terrible mal, un millier de remerciements à l'onguent du Dr Chase ».

Aux personnes qui désespèrent de trouver une guérison à leurs hémorroides, cette lettre donnera un nouvel espoir. Il n'y a pas, croyons-nous, un traitement plus efficace pour les hémorroides, que l'onguent du Dr Chase, 60 cents la boîte, chez tous les marchands ou Edmanson Bates & Co., Toronto. 52-1-g

MGR BRUCHESI ET LE BOARD OF TRADE

M. Georges Caverhill, président du Board of Trade, a reçu de Mgr l'Archevêque de Montréal la lettre suivante :

Montréal, 15 juin 1907.

M. Georges Caverhill, Président du Board of Trade, Monsieur,

Permettez-moi d'exprimer mes remerciements personnels et ceux de mes collègues à votre honorable corps pour la marque de courtoisie qui nous fut témoignée, la semaine dernière, en permettant à la Commission d'Arbitrage de tenir ses assemblées chez vous.

Après avoir assuré, en outre, à la Commission tout le bien-être et la facilité pour l'accomplissement de ses devoirs, le Conseil de votre Chambre a donné aux procédures une dignité qui a été beaucoup appréciée.

Très respectueusement, PAUL, Archevêque de Montréal.

EXCURSION OUVRIERE

A une nombreuse assemblée du comité général du parti ouvrier, tenue dimanche matin, à la salle St-Joseph, il a été décidé que l'excursion projetée aurait lieu à Sorel, un dimanche entre le 16 juillet et le 1er août. Le comité d'organisation se compose de MM. Gustave France, A. Filiatrault, et J. A. Massé, ce dernier à la place de Jos. Ainey, qui démissionne faute de temps libre.

Il y aura une assemblée conjointe du bureau de direction et des officiers de section au Monument National, ce soir, à 8 heures, p. m., pour l'organisation de la fête nationale.

G. A. MARSAN, Secrétaire-général.

LA SURDITE N'EST PLUS

Une découverte sensationnelle. — La Lunette du Sourde

La Science triomphe

Il est fait grand bruit, dans les milieux scientifiques de France et de l'étranger, sur la découverte faite par le Dr Hecaras, de Paris.

Hier encore à peine connu, cet éminent savant, après de laborieuses et patientes recherches, a opéré une véritable révolution dans la science otologique.

Grâce à l'OTOPHONIE, minuscule bijou, COMPLETEMENT INVISIBLE, se plaçant à l'oreille, la surdité la plus rebelle disparaît en même temps que les bourdonnements intolérables qui, si souvent, l'accompagnent.

Aux angoisses de l'infortuné sourd succède enfin la joie inespérée de pouvoir entendre avec la plus parfaite aisance.

L'OTOPHONIE est expédiée dans tous les pays du monde.

Il suffit de le demander par lettre à MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT OTOTECHNIQUE DE FRANCE, 5, RUE BALLU, PARIS, en lui désignant un des appareils ci-dessous :

OTOPHONIE No 1, argent, pour surdité légère, ... 50 fr.

OTOPHONIE No 2, or, pour surdité moyenne, ... 125 fr.

OTOPHONIE No 3, spécial, or, pour surdité très ancienne, compliquée de forts bourdonnements, ... 250 fr.

Joindre le montant en mandat-poste international, chèque, etc.

La brochure explicative sur l'OTOPHONIE est envoyée GRATUITEMENT sur simple demande.

64-1-g.

LES CONGRES

Le conseil exécutif de l'Union internationale des cordonniers en session à Montréal.

Le comité de direction et le conseil exécutif de l'Union internationale des cordonniers ont réuni hier matin, et hier après-midi au St-Lawrence Hall, On a préparé, à ces deux premières séances, le travail de la session, qui durera probablement toute la semaine.

Les dignitaires de l'Union, en ce moment à Montréal, sont :

MM. John F. Tobin, de Boston, (Mass.), président général, Colis Lovely, de Saint-Louis, (Miss.) vice-président général, et Chas. L. Boive, de Chicago, secrétaire-trésorier-général.

Les membres du conseil exécutif sont : Mlle Mary Anderson, de Chicago, MM. Z. Lesperance, de Montréal, Thos. Farrell, de Brooklyn, (Mass.), Ernest Walls, de Brooklyn, (Ohio), Geo. Bury, de Cincinnati, (Ohio), Chas. James, de St. Paul, (Minn.), God. Mortindale, de Rochester, (N. Y.), et Emmett Healy, de Milwaukee, (Wis.).

Mlle Sullivan, sténographe au bureau général, remplira les fonctions de rapporteur.

Le programme de la réception, préparé par les unions locales, comprend : la descente des rapides de Lachine cet après-midi, une promenade en voiture à la montagne, puis, promenade à travers la ville et visite au parc Dominion, vendredi, réception au siège des unions locales, samedi.

Le comité se compose de MM. Francis Pavette, président, U. Toppin, secrétaire et trésorier, J. Steben, Chs. Bilodeau, J. Barbeau, P. Hébert, G. Way et W. Martel.

C'est la première fois que l'exécutif de l'Union internationale des cordonniers se réunit à Montréal. La prochaine session de l'Union aura lieu vraisemblablement à Toronto.

Essayez le LONG TOM, tabac jaune à fumer.

L'AFFAIRE MARTIN-VERVILLE

A la réunion du comité général du parti ouvrier, de dimanche matin, M. J. A. Rodier, délégué du Conseil des Métiers et du Travail, a demandé la permission de saisir le comité général du jugement rendu dans le procès en libelle de Martin vs. Verville, ce qui lui a été accordé à l'unanimité.

Il propose, appuyé par le délégué Joseph Ainey, que ce comité trouve injuste le jugement rendu dans cette cause et de nature à imposer une restriction dangereuse à la liberté de parole.

Cette proposition donne lieu à de nombreuses remarques de la part d'un grand nombre de délégués et est finalement votée à l'unanimité des voix.

Il est ensuite proposé que cette cause soit portée en appel aux frais des ouvriers si M. Verville y consent, et qu'un comité composé des délégués Joseph Ainey, J. A. Massé, Gustave France et M. Lacombe, soit autorisé à recueillir et à solliciter des souscriptions pour porter la cause en appel.

FEU D'ARTIFICE

Un grand feu d'artifice, avec balcons lumineux chargés de pièces pyrotechniques, illumination à giorno, etc., aussi l'orchestre sur la terrasse jusqu'à minuit, au Parc Sohier, Mercredi soir.

64-1-g

CONVENTION

La semaine dernière, la National Drug and Chemical Company a tenu, à Montréal, sa première convention.

La convention était au frais de cette compagnie, qui avait su varier son programme, en y mêlant l'utile à l'agréable. En dehors des heures consacrées à l'étude des méthodes propres à élargir le cercle déjà si étendu de ses affaires, le temps fut agréablement employé par diverses promenades, dont une visite au Parc Dominion et une promenade par les rues et autour de la ville, dans des tramways rétrogradés, et pour finir, le saut des rampes de Lachine.

Les succès de la convention a été si complet que l'on se propose d'en tenir une semblable chaque année.

FEU LE DR MADORE

Les restes de feu le Dr Madore, médecin de la police montée du Nord-Ouest, à Prince-Albert, sont arrivés avant-hier, et ont été inhumés dans le cimetière de la famille Madore, à Sainte-Anne de Bellevue.

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il y aura une assemblée conjointe du bureau de direction et des officiers de section au Monument National, ce soir, à 8 heures, p. m., pour l'organisation de la fête nationale.

G. A. MARSAN, Secrétaire-général.

FEU M. D. KEARNEY

Un vieux fonctionnaire municipal meurt subitement.

M. Daniel Kearney, l'ingénieur en chef de l'aqueduc de Montréal, est décédé subitement samedi après-midi.

L'hiver dernier, M. Kearney avait obtenu un congé de deux mois et avait fait, dans le sud des Etats-Unis un voyage de santé. Rentré en avril il semblait bien portant, et avait repris son poste, à la station de pompes de bas-niveau.

Samedi dernier, il semblait aller aussi bien que d'habitude, quand, dans l'après-midi, alors qu'il causait avec un camarade, il tomba soudain inanimé.

Un médecin et un prêtre furent appelés en toute hâte et l'abbé Fahey arriva à temps pour administrer les derniers sacrements au moribond. M. Kearney est mort sans avoir recouvré sa connaissance.

Il était au service de la ville depuis quarante ans.

Le défunt laisse une veuve et neuf enfants, dont cinq fils : MM. W. P. Kearney, D. J. Kearney, Harold et Victor et J. C. Kearney, de Chicago, et quatre filles : Madame D. Kiely, Madame Maurice McLaughlin, de Brooklyn, N.Y., et Miles May et Eléonore Kearney.

FEU MME GEO. W. PARENT

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Samedi matin, à 8 heures et 45, avaient lieu, à l'Hôtel-Dieu, les funérailles de Mme G. W. Parent.

Le service a été chanté par le neveu de la défunte, M. l'abbé F. Casgrain, de L'Islet, assisté de MM. les abbés Bédard et O'Reilly, diacre et sous-diacre.

Le deuil était conduit par M. G. W. Parent, mari de la défunte, et par M. N. G. Chénier, de Chicago, son frère. Venaient ensuite M. C. H. Parent, son beau-frère, et MM. Arthur et Hector Parent, MM. A. E. Favreau, J. Laurence, A. Raymond, ses neveux. MM. A. Hudon, Rodolphe Audette, de Québec, A. Lionnais, Henri Audette, H. Lionnais, col. E. Allen Jones, de Québec, cousins ; M. Louis Fréchette, M. le Dr Séverin Lachapelle, les bons sénateurs R. Thibault, L. O. David, J. P. B. Casgrain, l'hon. juge Mathieu, l'hon. juge Guérin, l'évêque G. Desrosiers, R. G. Delormier, C. J. White, G. A. Morrison, J. Tassé, l'évêque Honoré Mercier, Jos. Baxter, D. Perrin, A. Corriveau, Art. Merrill, l'hon. E. D. Monk, Lawrence Wilson, ex-échevin Tréville Charpentier, R. Chartrand, et plusieurs autres. Les principaux tributs floraux ont été offerts par M. et Mme Honoré Mercier, M. et Mme W. Weitz, et M. et Mme Art. Parent, Mme James Baxter, M. et Mme J. Laurence, M. et Mme A. Raymond, M. et Mme D. Perrin, la famille L. O. David, Dr Séverin Lachapelle, M. et Mme A. Lionnais, M. et Mme Alb. Hudon, famille Morrison, Miles Bolla et Ethel Morrison, Flora Gertrude et Harwood Steele, Des offrandes de messes ont été faites par Mme H. Audette, Mme Elz. Pouliot, Mme Louise Fréchette, M. et Mme A. E. Vallard, M. et Mme A. E. Favreau, M. Art. Merrill, M. et Mme Chs. Baillargeon, M. E. Maude, Eug. Globensky, M. et Mme R. S. Delormier, M. Eugene Leclerc.

FEU MME VILLENEUVE

La mère du surintendant médical de l'Asile St-Jean de Dieu, est morte samedi dernier.

Madame Marie Marguerite Julie Fortin, veuve de feu Edouard Villeneuve, ancien évaluateur des douanes, est décédée, en cette ville, samedi dernier.

La défunte était la mère du chef médical de l'Asile St-Jean-de-Dieu, ainsi que de MM. J. A. et Edouard Villeneuve, de la Cie de Navigation Richelieu et Ontario.

Le service funéraire a lieu, ce matin, à 8 heures, dans la chapelle de l'Institut des Sourdes-Muettes, rue Berli.

L'AFFAIRE McCRAW

Hier matin, Mmes Laffamme et R. Greenfield ont comparu devant la Cour d'Appel pour obtenir de ce tribunal un bref d'habeas corpus en faveur de Wallace McCraw le prisonnier de Trois-Rivières, accusé du meurtre de Percy Slater.

Il y a quinze jours, la Couronne faisait fixer au mois de mars prochain le second procès de McCraw. Hier, par bref d'habeas corpus, Mmes Laffamme et Greenfield veulent que l'accusé soit admis à caution. La cour d'Appel a permis l'émanation du bref d'habeas corpus, rapportable mercredi.

CIGARETTES Mogul

15 cents la boîte.

COLONIAL HOUSE

VENTE ANNUELLE DE JUIN

Quelques Spéciaux

Escompte Libéral dans tous les Départements

Rayon des Etoffes à Robes

5 LIGNES TRES SPECIALES.

Un splendide assortiment d'étoffes à robes de cette saison, sur le comptoir : valant jusqu'à \$1.10 la vge ; votre choix pour 60c

Delaines françaises brodées, en rouge, rose, ciel, marino, vieux rose, noir, mauve, vert, etc., régulier 75c la verge, pour 45c

Challies crème avec rayures de soie de couleur, valant 45c la verge, pour 20c

MOUSSELINES A ROBES.

11c la verge — Un grand assortiment de jolies Mousselines, valant 18c et 25c la verge, pour 11c

Un lot de jolis Dimities irlandais, régulier 25c la verge, pour écouler à 16c

Rayon des Manteaux

Costumes en mousseline de soie et de toile, pour dames, moins 33 p.c.

Lignes spéciales de Costumes-Blouses en soie pour dames, depuis 13.50 à 18.50.

Manteaux de soie noire pour dames, spécial de 10.00 à 20.00.

Matinées et Kimonos en mousseline pour dames, moins 33 p.c.

Reefers d'enfants, moins 33 p.c.

Paletots d'automobiles et imperméables pour demoiselles, enfants et dames, moins 20 p.c.

Jupes de toile blanche pour dames, moins 20 p.c.

CRAVATES DE FANTAISIE POUR DAMES

Cravates de fantaisie pour dames, 50 p.c. d'escompte

Echarpes et touts de couleur, 33 1/3 p.c. d'escompte

Coupons de Frills, 50 p.c. d'escompte

Grand stock de cols en toile de fantaisie, 15 p.c. d'escompte

MOUCHOIRS DE DAMES

40 douz. de mouchoirs de toile ourlés, pour dames, 1-1/2 ourlet à 60c la douzaine

Lignes dépareillées de mouchoirs de toile brodés, moins 33 1/3 p.c.

Lignes dépareillées de mouchoirs de fantaisie, moins 50 p.c.

RAYON DES GARNITURES

Une ligne d'Appiqués de couleurs et Coupons, en noir, blanc appliqué de couleurs et cols en drap et soie de couleur

75 pour cent d'escompte sur les guimpes de perles de couleur

20 pour cent d'escompte sur les cols en soie noire et séquin.

15 pour cent d'escompte sur une ligne complète de tresses de couleur.

10 pour cent d'escompte sur les Pendants, noir, blanc et de couleur.

Appiqué Chiffon, noir, blanc et de couleur.

Tresses, blanche, noire et de couleur.

Franges à boules de couleurs convenables pour costumes.

COUVREPIEDS EDREDONS — 20 P.C. D'ESCOMTE SUR

Lot spécial de couvrepieds satinette à \$6.50.

Lot spécial de couvrepieds, grande dimension, à \$8.25.

Lot spécial de couvrepieds satin, à \$10.00.

Aussi quelques très jolis couvrepieds satin.

COUVREPIEDS BLANCS

Une table de jolis couvrepieds satin, en grandeurs 10-14, 11-14 et 12-14, moins 20 pour cent.

RAYON DES TOILES

Vente spéciale de Nappes, toile de table, serviettes de table, serviettes et lignes dépareillées de toiles, moins 20 pour cent.

COUVERTURES

Un lot de jolies Couvertures Union, poids d'été, prix spécial, moins 10 pour cent.

Quelques lignes brisées en couvertures de laine, prix spécial, moins 10 pour cent, pour écouler.

RAYON DES COTONS

Spécial "Long Cloth" anglais, poli et léger, en longueurs de 10 verges, 36" et 42" moins 10 pour cent.

Lot spécial de toiles à blouses, costumes et jupes, moins 20 pour cent.

RAYON DES CUIVRES

Juste reçue une grande consignment de jardinières de Bénédict, Syriennes et de Damas (toutes grandeurs et formes), Plateaux, dans toutes les grandeurs, Vases, Cloches de table, Portepapier, Bols à doigts, etc., etc., moins 10 pour cent.

RAYON DE LA COUTELLERIE

Complet assortiment de cuillers et fourchettes unies et de fantaisie, Sets à découper, Sets à poissons, Coffres complets, Couteaux et Fourchettes à dessert, manches en celluloid et perle de fantaisie, Couteaux et Fourchettes à poissons, manches en celluloid et perle de fantaisie, cuillers à pot, pièces de fantaisie, etc., etc., moins 20 pour cent.

Couteaux spéciaux à manche en celluloid convenables pour maisons de campagne, à \$3.00 la douzaine.

Attention Spéciale donnée aux Commandes par la Maille.

HENRY MORGAN & CO., LIMITED, MONTREAL.



TEMPERATURE

Toronto, 10. —
Probabilités pour
aujourd'hui :
Beau et très
chaud.

L'HON. M. WEIR

L'hon. M. Weir était, hier, aux bureaux du gouvernement provincial.

L'OUEST CANADIEN

Le "World" de Toronto annonce que MM. Roblin et Rogers, de la politique provinciale du Manitoba, vont se porter candidats de M. R. L. Borden aux prochaines élections fédérales, afin que l'Ouest envoie au Parlement une solide majorité conservatrice.

M. Roblin dit que l'Ouest n'est pas peuplé de "britishers".
Nous le verrons bien aux élections : les relations du Canada avec l'Angleterre et la prospérité de notre commerce devraient forcer tout vrai "britisher" à voter pour le gouvernement Laurier.

S'il y a une majorité conservatrice, cela donnera quelque peu raison à M. Roblin.

LAUREATS CANADIENS-FRANCAIS

Nous sommes très heureux d'offrir nos félicitations aux deux lauréats canadiens-français du dernier concours de poésie des "Annales Politiques et Littéraires". MM. Albert Lozeau et Jacques Savanne (M. Michel Heibronner).

Sur huit mille neuf cent quarante-six envois, il n'y a eu que cinquante-quatre lauréats. Ces envois devaient consister en un sonnet exaltant le pays d'origine française ou le département de France d'où ils provenaient.

Les lauréats canadiens que nous publions leurs deux sonnets dans notre numéro d'aujourd'hui.

Ajoutons aussi que trois autres de nos compatriotes ont eu des mentions honorables : MM. S. Roberge, A. Ferland et Charbonneau.

LA PRESSE ET L'OPINION

Nous publions aujourd'hui un article de M. Paul Adam, paru dans la "Revue Hebdomadaire", sur la presse.

On fera bien de le lire avec soin. "La presse fait l'opinion", telle est la conclusion de l'auteur, et il en déduit une foule de conséquences, qui sont la condamnation du journalisme de faits divers hyperboliques et de crudités malsaines.

Il faut parler au peuple un langage pur, intelligent et qui le relève, et non pas flatter son inconscience curieuse en lui mettant sous les yeux, des pages et des nouvelles où s'étalent le vice grossier ou l'escroquerie audacieuse.

PRÉCOCES MALFAITEURS

Quatre petits israélites dont l'âge varie de 11 à 14 ans ont été arrêtés, hier soir, et écroués au poste No 6, pour cambriolage.

Les bambins étaient occupés vers 7-30 heures, hier soir, à enfoncer une maison inhabitée, située à proximité des magasins Scroggie, rue Université, et appartenant à M. Scroggie, quand ils furent observés par le gardien du théâtre de l'Académie, M. Coleman. Celui-ci avertit aussitôt le constable Shea, et avec l'aide de celui-ci, parvint à capturer la bande des jeunes cambrioleurs.

Au poste, où ils ont été conduits, ceux-ci ont déclaré se nommer : Moses Lightstone, Moses Abraham, Charles Jones, et Bernard Miller.

Lightstone, au moment de son arrestation, était en liberté provisoire, et doit comparaître ce matin, pour répondre d'un cambriolage commis le 15 au No 131 de la rue Saint-Pierre.

On croit que les bambins sont les instruments d'une bande de dangereux malfaiteurs, qui recueillent les profits de leurs vols.

Venez voir

Nous garantissons la pureté et la soignée préparation de nos gâteaux, pâtisseries, bonbons, chocolats, etc. La boulangerie est ouverte à tout visiteur.

CHAS. M. ALEXANDER,
Tél. M. 993, 219 rue St-Jacques
64-1-D-11 ou 2

CORDON'S LONDON DRY
CORDON'S OLD TOM
CORDON'S SLOE GIN

AW, YOUNG & CO., Marchands Généraux,
25-26-27-28-29

QUESTION DE L'ECLAIRAGE

Le conseil semble décidé à mener rondement les choses et à demander sans délai des sous-missions publiques

LES TAXES DES COMPAGNIES

L'état lamentable de la rue Amherst et les retards de la compagnie des tramways

On a reparlé de la question de l'éclairage à la séance du conseil hier après-midi, et c'est, cette fois, l'échevin Larivière qui interpella l'échevin Lévesque et lui demanda s'il avait fait préparer le cahier des charges relatif à la demande de sous-missions pour la fourniture du gaz et de l'électricité. Il ajouta que la commission des incendies et de l'éclairage ne faisait pas assez diligence en vue du règlement de cette question. Ici, comme les échevins Mercier et DesSerres ne pouvaient pas retenir une exclamation de surprise, l'échevin Larivière répondit qu'il n'y avait pas lieu de s'en étonner ; qu'il fallait en finir au plus vite avec toute cette question et qu'il était en faveur de demander des sous-missions publiques sans plus tarder.

L'échevin Mercier félicita l'échevin Larivière de son empressement et de son zèle à régler cette question, et il ajouta que si le président de la voirie voulait persévérer dans ses bonnes dispositions il pouvait compter sur l'appui d'un grand nombre d'échevins.

L'échevin Lévesque déclara que le cahier des charges était prêt, mais que bien qu'il fut en quelque sorte le parrain, il était avant tout la propriété du Conseil qui seul, devait en décider la prise en considération. Si cela vous fatigue, dit-il à l'échevin Larivière, de la voir sur l'ordre du jour, proposez-en la considération et je vous secondrai, ou seconderez-moi et je le proposerai. Garantissons-le vote des deux tiers du Conseil pour intervertir l'ordre du jour mais d'un autre côté ne faisons pas perdre le temps du conseil. La commission de l'éclairage a déjà commencé à s'occuper de cette question, et s'il ne s'agit que de lui accorder un délai de huit jours, n'allons pas pour si peu mettre des bâtons dans les roues. En l'absence du président de la commission de l'éclairage, l'échevin Larivière déclara que le conseil sur le travail accompli.

Il déclara que cette commission n'avait apporté aucun retard à l'étude de la question, qu'elle avait demandé au Power sur quelles bases il entendait établir le système d'éclairage, mobile de Londres, que la compagnie, cette fois, avait répondu très vite, en demandant de cinq jours, que le président Yates avait cette réponse dans sa poche et qu'elle serait étudiée à la prochaine réunion de la commission; que rapport serait fait au conseil dès lundi prochain. Il ajouta que cela n'empêchait nullement le conseil de considérer le cahier des charges, si l'on en manifestait le désir.

Afin de faire preuve de toute sa bonne volonté, l'échevin Lévesque, secondé par l'échevin Médéric Martin, proposa la motion ci-dessous, bien que le conseil décidât de remettre toute la question à la prochaine séance.

"Il est proposé qu'une commission spéciale soit nommée pour recevoir des offres publiques relativement à l'éclairage des rues et des domiciles, soit au gaz soit à l'électricité, aussi l'électricité employée par les industriels, et que ces offres soient reçues par la dite commission jusqu'au 1er août 1907, et que la dite commission soit composée des échevins L. A. Lapointe, Lavalée, Larivière, Payette, Mercier, du proposant et du secondé."

Devant la plainte générale que la ville est pauvre et n'a pas assez de revenus pour faire face à son administration, l'échevin DesSerres a posé au trésorier de la cité certaines questions susceptibles de nous faire trouver certaines sommes d'argent. Le trésorier de la cité répondra à ces questions à la prochaine séance. Voici ces questions.

(a) — Quelles sommes la ville a-t-elle payées relativement à l'affaire de la Montreal Brewing Coy contre la cité et la compagnie du Pacifique Canadien?

(b) — Ce montant ainsi payé, a-t-il été remboursé à la ville selon l'entente entre la ville et le Pacifique, par l'acte de cession des rues? Sinon, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait?

(c) — Quel est le montant des taxes dues par le Pacifique, le Grand-Tronc, la compagnie des Tramways, la Montreal Light, Heat and Power, la Montreal Water and Power, (chacun de ces montants devant être indiqué séparément)?

(d) — Des procédures ont-elles été prises pour la perception des montants ainsi dus? Si oui, à quelle date ces procédures ont-elles été prises?

L'échevin Lavalée et la rue Amherst

L'échevin Lavalée demanda des explications au président de la voirie, au sujet de l'état désastreux de la rue Amherst, entre les rues Ste-Catherine et Ontario. Il expliqua que cet

NOTRE PROCHAIN FEUILLETON

L'"Ecrasement", de M. Charles Foley, jugé par un critique parisien

Voici en quels termes M. Jules Bertaut, critique littéraire, juge, dans La Revue Hebdomadaire de Paris, la nouvelle œuvre de Charles Foley, L'"ECRASÉMENT", dont "Le Canada" commencera la publication prochainement :

"Le grand souci de Charles Foley, c'est toujours de passionner le lecteur pour une intrigue habile qui capte de force son attention ; c'est de le prendre par l'émotion, par le mouvement d'une action pathétique. Charles Foley, qui est, avant tout, un auteur dramatique, voit souvent les sujets de ses romans du point de vue scénique."

"Ici, pourtant, il a su joindre aux qualités d'auteur dramatique qu'il possède d'instinct les qualités d'un observateur averti et d'un romancier de mœurs. C'est ce qui donne à sa nouvelle œuvre sa valeur vraie. Le livre de Charles Foley sera passionnément discuté par certains, et je pense qu'en fin de compte il plaira à tous, parce qu'il est avant tout très humain."

JULES BERTAUT.

LAPRAIRIE EN FEU

Une partie du village détruite par un incendie qui a commencé dans les granges de M. R. Lanctôt député

APPEL AUX POMPIERS DE MONTREAL ET DE ST-JEAN

Le bureau de poste, la banque Provinciale et plusieurs maisons rasées

(Dépêche Spéciale)

Laprairie, 18. — A 11.25 heures, hier soir, un incendie s'est déclaré dans les granges de M. R. Lanctôt, député.

Le feu s'est communiqué avec une grande rapidité aux maisons voisines et, à une heure, ce matin, l'incendie n'est pas encore sous contrôle.

Tout le village est menacé de destruction.

Le bureau de poste et l'édifice de la Banque Provinciale sont détruits. On a demandé du secours à Montréal et à Saint-Jean.

Les pompiers de Saint-Jean sont arrivés et l'on espère circonscire les flammes.

Jusqu'ici les dommages sont évalués à \$25,000.

Ont subi des pertes totales : Mme Pierre ; le docteur Lefebvre, MM. J. B. Olivette, A. Guertin, W. Boyer, G. A. Leblanc, N.P.

RUADE MORTELLE

Un charretier de la rue Eléonard tué par son cheval

TRISTES DETAILS

Un tragique accident, dans lequel un charretier a trouvé la mort, s'est produit hier soir, rue Eléonard, au "Griffintown".

Alors qu'il était occupé à promener un cheval appartenant à un de ses voisins, Michael Hartigan, âgé de 43 ans, et domicilié au No 21 de la rue Eléonard, a reçu une ruade mortelle.

Le cheval appartenait à un cocher de place, du nom de George Webb, domicilié au No 17, de la rue Eléonard.

La bête était malade depuis quelques jours. Vers 7.30 heures, la victime offrit à Webb de donner un exercice à son cheval, dans sa cour. Celui-ci accepta.

Le charretier tenait la bête par la bride, et lui faisait faire le tour de sa cour, quand il fut rudé en pleine poitrine, en présence de sa famille.

Il s'affaissa en disant : Je suis un homme fini. Il expira en effet, quelques minutes plus tard, avant l'arrivée de la voiture d'ambulance de l'hôpital Général.

Son cadavre a été transporté à la morgue.

Il était marié et père de cinq enfants.

LES CHEFS DE POLICE

Le chef Campeau demande \$1,000 au conseil pour les recevoir à Montréal.

Le chef Campeau a demandé une somme de \$1,000 au Conseil hier, devant servir à la réception des 125 délégués à la convention des chefs de police du Canada, qui aura lieu à Montréal, les 23 et 24 juillet prochains. La question a été référée aux commissions de police et des finances, conjointement.

IL EST IDENTIFIÉ

Le cadavre, retrouvé en face de Belcours, a été identifié : c'est celui de Georges Beland, âgé de 23 ans, domicilié rue Notre-Dame Est, No 1639. Beland s'est noyé, il y a environ trois semaines, à Maisonneuve.

CIGARETTES EGYPTIENNES Mogul 15 cents la boîte.

PATRIOTISME DANS LE NORD

Les fêtes de la colonisation se terminent brillamment à St-Jovite

L'ENTHOUSIASME EST PARTOUT

Paroles encourageantes de Mgr Duhamel ; de l'hon. Jean Prévost, etc.—L'avenir de la Cooperative des Colons du Nord.

(Dépêche Spéciale)

Saint-Jovite, 17.—Il était à peine quatre heures, ce matin, que la plus grande animation régnait déjà dans le village. A vrai dire, personne n'a dormi, car le feu d'artifice qui commença après la messe d'hier soir, s'est prolongé fort avant dans la nuit. Plusieurs du reste, auraient été fort en peine de trouver des chambres pour reposer, tant la foule venue de partout était nombreuse. Ceux qui passèrent la nuit à la belle étoile, ne s'en plaignirent pas, car il faisait très chaud. La température était surchauffée par les feux de feux qu'on signale un peu partout dans la région.

Donc, dès quatre heures du matin, on travaillait partout à la toilette du village. Banderolles, bannières, drapeaux, tentures, sapins, verdure de toute sorte, arcs, devises patriotiques et autres décorations, s'élevaient à l'envi, et en quelques instants sortait de terre, se préparant à célébrer dignement la fête de la colonisation. Tous avaient revêtu leurs habits de fête et encombraient les rues en attendant le commencement du programme.

La grand'messe

A dix heures du matin, tout le monde était rendu à l'église paroissiale, où une grand'messe solennelle fut chantée par M. l'abbé Reid, curé de Rigaud. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, fit le sermon de circonstance. Il fut très éloquent et parla du vrai patriotisme, du patriotisme chrétien qui faisait des citoyens irréprochables. Il parla aussi du but si noble de la vraie colonisation. Il fut écouté religieusement. La collecte fut faite par M. l'abbé Carrier, de l'archevêché d'Ottawa.

La procession

Après la grand'messe, ce fut la procession de la Saint-Jean-Baptiste, tant attendue de la population. Hâtons-nous de dire que ce fut une véritable triomphe. Le maire Guenet ouvrait la marche à cheval, suivi d'une nombreuse cavalcade composée de la paroisse.

Venaient ensuite de nombreux chars allégoriques tous plus beaux et plus intéressants les uns que les autres, représentant des scènes, des personnages et des types bien du terroir. On a surtout remarqué : le char du premier colon à Saint-Jovite, M. Amable Dufour, âgé de 83 ans, et son épouse, étaient dans ce char, aussi l'antique charrue en bois, tirée par des bœufs ; la voiture des femmes au métier avec Mmes Moise Bélec et J. B. Vau ; le char des chantiers, des flottes de billots, des outils pour arracher les souches, des marchands, des boulangers, des selliers, des cordonniers, des menuisiers, des charpentiers, des forgerons, des mineurs, des fileux battant le grain, des médecins, de la banque des Marchands, de l'école de l'ortiverie, le petit Saint-Jean-Baptiste, etc.

La fanfare de Saint-Jovite joua les plus beaux morceaux de son répertoire, pendant tout le temps de la procession qui dura longtemps, car on fit plusieurs fois le tour du village, passant plusieurs fois au même endroit, à la grande satisfaction des spectateurs.

La procession se rendit même à la gare, recevoir les derniers invités qui arrivaient par le train de Montréal.

Le banquet

Après la procession, ce fut le banquet dans la salle du couvent des Filles de la Sagesse. Mgr Duhamel présidait, ayant à ses côtés un nombre éminent de clergés, tous les invités de distinction, les dignitaires de la Coopérative et les délégués et principaux citoyens de Saint-Jovite, de Nominique, de l'Annunciation, de Labelle, de la Macaza, du Mont Tremblant, de la Conception et autres endroits. On remarquait entre autres : l'hon. Jean Prévost ; les députés Leblanc, Rousselle et Lavigne ; MM. G. A. Nantel, D. Parizeau, le docteur Fournier, de Saint-Jérôme ; les RR. PP. Etienne, de l'Annunciation ; Victor de Nominique ; Charles de l'Église Marie de la Minerve ; Pierre de Nominique ; le Conseil de Montfort ; MM. les abbés, Conseil de l'Ascension ; Reid, curé de Rigaud ; André Mottet, Léonard, curé de Saint-Gérard ; Gauthier, curé de Saint-Faustin, Ferron, etc. ; le maire Guenet ; MM. A. G. Graham, Joseph Charbonneau, J. Boivin, W. Fortin, H. J. A. Lacas, Desormeaux, Paquette, J. G. Menesier, Joseph Meunier, E. Corbell, L. Brunet, J. W. Prévost, J. E. Gervais, J. L. Lécuyer, L. O. Blondin, A. Loisel, L. A. Barrette, A. A. Denault, etc.

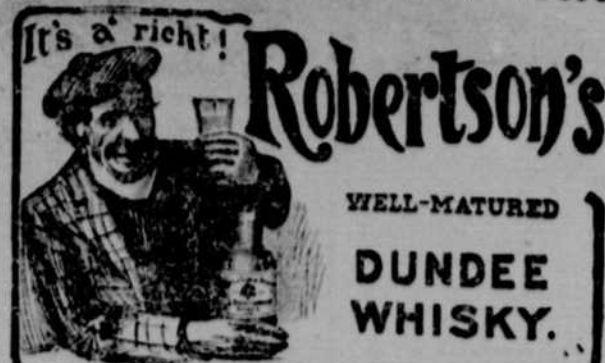
Après le banquet, les directeurs de la coopérative de Saint-Jovite et des régions du nord se réunirent à la salle municipale. Ils procédèrent à la réélection de leur comité de régie en entier et délibérèrent sur les intérêts généraux de l'association.

A quatre heures, la foule se divisa. Un bon nombre de citoyens et de visiteurs se rendirent à une partie de base-ball qui eut lieu entre deux équipes de la région de Labelle, mais la grande majorité des citoyens se tint aux abords du couvent des Filles de la Sagesse pour entendre les orateurs annoncés lui parler de la colonisation et du succès de la coopérative du nord.

Les discours

Ce fut de l'un des balcons du couvent que les discours eurent lieu. Mgr Duhamel et le R. P. Mottet présidèrent cette toute patriotique. L'hon. Jean Prévost, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries fut le premier appelé à prendre la parole. A peine s'était-il approché de la rampe de la galerie que de frénétiques hurrahs l'accueillirent. La récep-

LES CONNAISSEURS BOIVENT TOUJOURS



SEULS AGENTS POUR LE CANADA :

JOHN ROBERTSON & SON, Ltd. (de Dundee, Ecosse)

Succursales et entrepôts de douane :
Bureau chef pour le Canada : MONTREAL, 41 rue des Comptes.
WINNIPEG, Bâtisse Tees & Parris, Ave. William.
VANCOUVER, coin des rues Hastings et Richard.

Seules agences :
Henry Denis, Mounie, Cognac ; De Matt, Fouchereau, Oporto ;
J. Gout, Fouchereau & Co., Jerez ; MOET & CHANDON, Epernay ;
Gérant-général : HENRY O. WOOTTEN,
Gérant de Montréal : GEO. W. DOW,
Secrétaire : JAMES SOUTAR.
43 rue St-Jacques

L'Acide Urique la Cause

L'acide urique cause la goutte et le rhumatisme—forme les calculs rénaux—pose les fondements de la terrible maladie de Bright.

VICHY

est un dissolvant de l'acide urique. Elle neutralise l'acide—en élimine l'excès dans l'organisme—tient le sang, la vessie et les reins libres de ce dangereux poison.

La véritable Vichy CELESTINS n'est vendue qu'en bouteille.

—JAMAIS en siphons ou aux fontaines à soda. Assurez-vous que l'étiquette autour du goulot porte le nom de

BOIVIN, WILSON & CO., MONTREAL, Seuls Agents Canadiens.

Crème à la Glace

La plus exquise parce qu'elle est faite de la CREME LA PLUS PURE

Nous vous servirons à domicile sur commande par téléphone ou autrement. Aussi : Gâteaux de toute description. Donnez une commande par Tél. Bell Est. 2044 ou Marchands 1653.

J. GAREAU & CIE, 400 RUE PARTHENAIS
GROS ET DETAIL

OU LUNCHER?

Café Kraussman, 80 St-Jacques

Musée en fête et en bouteilles. Tous les jours, de 12 à 4 h. p. m. A la carte, lunch de 12 à 4 h. p. m. Samedis et dimanches, de 12 à 4 h. p. m. Samedis et dimanches, de 12 à 4 h. p. m. Samedis et dimanches, de 12 à 4 h. p. m.

Dr J. G. A. GENDREAU,
Tél. Bell Main 1818-42 Boulevard St-Laurent
CHIRURGIEN-DENTISTE, MONTREAL

NAISSANCE

POURCAULT — A la ville St-Paul, le 15 juin 1907, l'épouse de M. W. Pourcault une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie Ruth Evangéline. Parrain et marraine, M. et Mme René Pourcault, grands parents de l'enfant.

DECES

DESCARIES — En cette ville le 17 courant, à l'âge de 80 ans, 1 mois, 2 jours, Rose Délima Latour, épouse de feu Charles Descaries, autrichien de la Côte des Neiges.

Le service funéraire aura lieu mercredi 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, Francis Desrois, No. 385 Avenue Hôtel-de-Ville à 7 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le service funéraire aura lieu mercredi 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, Francis Desrois, No. 385 Avenue Hôtel-de-Ville à 7 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le service funéraire aura lieu mercredi 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, Francis Desrois, No. 385 Avenue Hôtel-de-Ville à 7 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le service funéraire aura lieu mercredi 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, Francis Desrois, No. 385 Avenue Hôtel-de-Ville à 7 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le service funéraire aura lieu mercredi 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, Francis Desrois, No. 385 Avenue Hôtel-de-Ville à 7 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le service funéraire aura lieu mercredi 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, Francis Desrois, No. 385 Avenue Hôtel-de-Ville à 7 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le service funéraire aura lieu mercredi 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, Francis Desrois, No. 385 Avenue Hôtel-de-Ville à 7 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le service funéraire aura lieu mercredi 19 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, Francis Desrois, No. 385 Avenue Hôtel-de-Ville à 7 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

MARTHA 10 CTS